

Assemblée Générale

Samedi 27 avril 2019

Salle « Le Palatium » - Douzy (08140)

Crédits FNPF - MAPEL

Fédération départementale des Ardennes pour
la pêche et la protection du milieu aquatique

Parc d'Activités Ardennes Émeraude

08090 TOURNES

Tél. : +33 (0)3 24 56 41 32 | contact@peche08.fr | www.peche08.fr



GÉNÉRATION PÊCHE

Discours d'accueil du Président – par Michel ADAM

Mesdames et Messieurs, bonjour à tous.

Je vous remercie de votre présence et nous sommes très heureux d'être accueillis par l'AAPPMA « La Douzinoise » et la commune de Douzy pour notre assemblée générale annuelle.

La pêche est une philosophie et une activité populaire, qui doit être accessible à tous et surtout aux plus modestes, car elle est une philosophie mais aussi un art de vivre qui nous permet de mettre en évidence les choses simples de la vie.

Votre engagement et le bénévolat qui vous animent sont des facteurs essentiels de notre société, ils sont la plus grande force du monde associatif d'aujourd'hui. Donner de son temps et de ces compétences sans contrepartie financière est loin d'être une évidence dans la société actuelle. C'est donc dans un esprit de citoyenneté, de partage, de solidarité, de respect et de fraternité mais surtout de convivialité que je vous accueille ce matin dans cette ville de Douzy, à la salle des fêtes du « Palatium ».

Je vous souhaite donc la bienvenue pour notre assemblée générale annuelle. Le monde de la pêche, comme vous le savez est une grande famille qui vit au gré des joies, mais aussi de nos peines auxquelles nous sommes confrontés chaque jour. C'est pourquoi à la mémoire de nos amis pêcheurs et de tous ceux qui se sont investis dans la pêche de loisir, mais aussi tous ceux qui vous sont chers, qui sont disparus au cours de cette année, je vous invite donc à vous lever et à observer quelques instants de recueillement en leur mémoire. Une pensée toute particulière pour les présidents des AAPPMA d'ASFELD, Monsieur Arthur PIERAZZI, l'AAPPMA de ROCQUIGNY, Monsieur Jean-Jacques DECROUY et de l'AAPPMA de VRIZY, Monsieur Daniel CHARLOT qui nous ont quittés.

Nous allons commencer par l'appel des associations et je passe la parole à notre secrétaire, Monsieur Claude BARRE. Je vous rappelle que le conseil d'administration a décidé lors de sa dernière assemblée générale, d'obliger la présence de toutes les associations agréées adhérentes de la fédération de pêche. En effet nous avons pu constater qu'un grand nombre d'AAPPMA ne participait pas à l'assemblée générale fédérale. Ceci est regrettable car consacrer une demi-journée par an au débat de notre assemblée générale n'est pas une chose contraignante surtout quand on touche des aides financières de la Fédération.

Appel des associations – par Claude BARRE

1	AMAGNE ; Les Amis de la Gaule	41	MARGUT ; Le Hotu
2	AOUSTE ; L'Aube	42	MATTON-CLEMENCY ; L'Aulnoye
3	ASFELD ; L'Avenir	43	
4	ATTIGNY ; L'Aurore	44	MONTHERME ; Le Réveil
5	AUFLANCE ; La Saumonée	45	MOUZON ; Les Intrépides
6	BALLAY ; La Truite de la Fournelle	46	NEUFMANIL ; La Sauterelle
7	BAZEILLES ; La Fraternelle	47	NOUVION SUR MEUSE ; L'Etoile Matinière
8	BLAGNY ; La Blagnynoise	48	NOUZONVILLE ; Le Réveille Matin
9	BOGNY SUR MEUSE ; L'Amicale	49	NOVION PORCIEN ; Le Plumion
10	BOULZICOURT ; La Truite de la Vence	50	OSNES ; L'Aulnoise
11	CARIGNAN ; L'Amicale de la Chiers	51	RENNEVILLE ; La Malacquoise
12	CHALLERANGE ; La Goujonnière	52	RENWEZ ; Les Triages
13	CHARLEVILLE-MEZIERES ; La Carolo-Vill...	53	RETHEL ; La Rethéloise
14	CHATEAU PORCIEN ; La Gaule Porcienne	54	REVIN ; L'Aurore
15	CHEMERY SUR BAR ; Le Réveil du Canal...	55	ROCQUIGNY ; La Capricieuse
16	CHESNE (LE) ; Association	56	ROUVROY-SUR-AUDRY ; L'Arc en Ciel
17	CHESNOIS-AUBONCOURT ; La Frétilante	57	SAPOGNE SUR MARCHE ; L'Arc en Ciel
18	DEVILLE ; Le Martin Pêcheur	58	SAULCES CHAMPENOISES ; La Saulce
19	DOUZY ; La Douzynoise	59	SAULCES MONCLIN ; La Mouche
20	DRAIZE ; La Draizienne	60	SEDAN ; Le Soleil Levant
21	ECORDAL ; La Fraternelle	61	SEMUY ; La Gaule
22	FLIGNY ; Le Bosneau	62	SERY ; Le Gardon
23	FLOHIMONT ; La Truite	63	SIGNY L'ABBAYE ; L'Abbaysienne
24	FRAILLICOURT ; L'Eveil de la Malacquoise	64	SIGNY LE PETIT ; La Glandouille
25	FUMAY ; La Tranquillité 1ère	65	SORCY BAUTHEMONT ; Les 3 Communes
26	FUMAY ; La Tranquillité 2ème	66	ST GERMAINMONT ; La Gaule Ardennaise
27	GIRONDELLE ; La Vergé	67	ST GERMAINMONT ; Le Ruisseau des ...
28	GIVET ; La Coyenne	68	ST JEAN AUX BOIS ; La Matinale
29	GRANDPRE ; Le Brocheton	69	ST LOUP TERRIER ; La Sauterelle
30	HANNAPPES ; L'Avenir du Thon	70	THILAY ; La Truite
31	HARAUCCOURT ; L'Ennemane	71	THIN-LE-MOUTIER ; L'Amicale
32	HAUTES RIVIERES (LES) ; La Loutre	72	VENDRESSE ; La Truite du Donjon
33	HAYBES SUR MEUSE ; La Liberté	73	VERPEL ; Sté de pêche La Capricieuse
34	HOUDILCOURT ; La Basse Retourne	74	VIREUX MOLHAIN ; Le Deluve
35	IMECOURT ; La Truite de l'Agron	75	VIREUX MOLHAIN ; La Rossette Viroquoise
36	JOIGNY SUR MEUSE ; La Vigilante	76	VOUZIERS ; La Matinale
37	JUNIVILLE ; La Mouche de Mai	77	VRIZY ; La Raquette Ardennaise
38	JUSTINE ; Société de Pêche	78	WAGNON ; La Rozière
39	MANRE ; L'Alain	79	WARCQ ; La Belle Saumonée
40	MARGNY ; La Truitelle	80	WASIGNY ; L'Espérance

Je passe maintenant la parole à Madame la Présidente de l'association de pêche « La Douzynoise », Madame Martine BOHAIN, qui va nous présenter son AAPPMA.

Présentation de l'AAPPMA de DOUZY « La Douzinoise » – par Martine BOHAIN

Bonjour, je suis Mme BOHAIN Martine, Présidente de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique « La Douzinoise ». Notre association comptait en 2018, 111 membres dont 87 membres actifs.

Nous exerçons notre passion « la pêche », sur la rivière de la Chiers et au lac de Douzy, mis à notre disposition par la commune de Douzy avec qui nous entretenons d'excellents rapports. Chaque année, nous organisons le 1^{er} dimanche de mars une brocante pêche qui rencontre un succès grandissant. Tous les ans, nous organisons au lac de Douzy un concours de pêche aux carnassiers qui, lui aussi, est très prisé par les pêcheurs locaux.

L'année dernière, nous avons mis en place un concours en Float-Tube qui a regroupé 22 participants. Nous envisageons de reconduire cette manifestation.

Je profiterais de cet évènement pour remercier mes collaborateurs au sein de notre AAPPMA pour l'aide qu'ils m'apportent dans ma mission de Présidente. Je tiens à remercier également tout particulièrement M. LABESSE pour son investissement dans l'organisation de cette assemblée générale et aussi pour la vente de nos cartes de pêche. Je remercie également la Fédération et plus particulièrement M. Michel ADAM, pour avoir choisi l'AAPPMA de DOUZY pour l'assemblée générale 2019 de la Fédération de pêche des Ardennes. Je remercie Madame le Maire pour l'aide apportée tout au long de l'année et pour l'organisation de cette journée.

Mesdames, Messieurs les Présidents et délégués, Messieurs les parlementaires, je vous adresse, au nom de la Douzinoise, une agréable journée, ainsi que des débats fructueux et conviviaux.

Je tiens à remercier Madame le Maire de la ville de Douzy qui nous accueille dans cette salle des fêtes « le Palatium » et qui met à notre disposition tout le matériel nécessaire au bon déroulement de cette journée. Je lui passe la parole pour son message d'accueil et la présentation de sa ville.

Présentation de la ville de Douzy – par Charline CLOSSE

Je tiens également à remercier l'ensemble de mes collaborateurs, les membres du bureau, le conseil d'administration, pour le soutien qu'il m'apporte ainsi qu'à Valérie ERNANDES, Directrice et l'ensemble du personnel de la Fédération. Vous accomplissez avec sérieux votre travail au service de la pêche associative et des pêcheurs. J'aurais une pensée toute particulière pour Monsieur Jean WYBO, administrateur de la fédération de pêche et Président de l'AAPPMA de HAYBES, qui traverse des moments difficiles en luttant contre la maladie. Bon courage à toi Jean, nous attendons ton retour rapidement.

Je tiens à remercier toutes les personnalités présentes qui nous font l'honneur de participer à nos travaux.

Bien entendu je ne vous oublie pas vous, les Présidents et délégués des AAPPMA présents aujourd'hui, je vous remercie tous, ainsi que les bénévoles qui s'impliquent dans la pêche de loisir

par leur dévouement et le temps consacré à cette noble tâche. Vous êtes nos yeux sur vos territoires et plus que jamais nos sentinelles, je n'oublie pas la garderie qui effectue un travail de plus en de plus difficile de nos jours mais combien nécessaire, Messieurs les gardes vous êtes un complément indispensable à nos missions et aux pêcheurs et sans votre énergie et votre professionnalisme, la fédération de pêche ne serait pas ce qu'elle est.

Chers amis, nous allons débiter nos travaux et pour notre confort je vous demanderai de couper vos téléphones portables et je vous remercie d'avance.

Je déclare ouvert le congrès 2019 de la fédération des Ardennes pour la pêche et la protection du milieu aquatique et je suis heureux d'accueillir les personnalités suivantes.

- Madame Julie BRAYER MANKOR, *Directrice Départementale adjointe des Territoires représentant Madame Maryse LAUNOIS*
- Monsieur Jean-Luc WARSMANN, *Député des Ardennes*
- Madame Pascale GAILLOT, *Vice-Présidente de la Région Grand-Est, représentant le Président Monsieur Jean ROTNER*
- Madame Charline CLOSSE, *Maire de la ville de Douzy*
- Madame Sylvie TORDO, *Conseillère départementale, représentant Monsieur Noël BOURGEOIS*
- Monsieur Michel HUBERT, *Président de la Fédération des Chasseurs des Ardennes*
- Monsieur Jean-Pierre MOURET, *Président de l'Union des Fédérations du Bassin de Seine Normandie (UFBSN)*
- Monsieur Guy RENARD, *Président Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Meuse amont*
- Monsieur Jean-Claude ZWICKERT, *Trésorier de l'Union Réciprocaire du Nord Est*
- Monsieur Christian MARTINOT, *Président de l'Union Départementale des Associations Syndicales Autorisées*
- Monsieur Dominique THIEBAUX, *Président de la Fédération de pêche de la Marne*
- Madame Ingrid BAROTTE, *Administratrice de la Fédération de pêche de la Meuse, représentant le Président, Monsieur Eric RIBET*
- Monsieur Stéphane ALLAIN, *Directeur Territorial d'ENEDIS*
- Monsieur Jean-Marc RASCHI, *Directeur de SEMAO*
- Monsieur Nicolas BOCK, *représentant Madame Céline DAVRIL-BAVOIS, Directrice du Parc Naturel Régional des Ardennes*
- Monsieur Patrick MAGNIER, *Président du Comité Départemental de Pêche Sportive*
- Monsieur Eric CARUZZI, *Président de l'Association « La Mouche Ardennaise »*

Avant de commencer mon rapport moral, nous allons passer à l'approbation des comptes-rendus des assemblées générales 2018 qui ont eu lieu à Villers-Semeuse le samedi 21 avril ainsi qu'à l'assemblée générale du 1^{er} décembre 2018.

Vous avez été destinataire de ces comptes-rendus alors je vous pose la question : est-il nécessaire de vous en refaire la lecture ou passons-nous directement au vote ?

Rapport moral – par Michel ADAM

Mesdames et Messieurs, mon rapport moral commencera par un coup de colère, je n'en peux plus de voir nos rivières transporter des déchets alimentés par des petites mains mal élevées et inconscientes, ou par des délinquants qui jettent des batteries (90) dans la Givonne à quelques kilomètres d'ici à Bazeilles.

Les rivières sont souvent considérées comme un lieu de décharge et font l'objet de dépôts sauvages. La journée « rivières propres » réalisée le week-end du 6 et 7 avril a été l'occasion de sensibiliser les différents acteurs et usagers sur l'importance des cours d'eau tant au point de vue environnemental que paysager.

Au niveau de la réglementation des cours d'eau, il est notamment interdit de rejeter dans les eaux de surface, d'introduire des objets ou des matières pouvant entraver l'écoulement des eaux et de dégrader de n'importe quelle manière que ce soit les berges. Ces actes sont passibles d'une sanction administrative, selon le décret relatif à la délinquance environnementale de juin 2008.

N'est-il pas désolant, lorsque l'on se promène le long d'un ruisseau, de devoir enjamber divers débris, sacs-poubelle et autres objets. Faut-il considérer que les rivières sont déjà polluées de manière irréversible, pour que l'on y jette des débris biodégradables et croire que ceux-ci coulent au fond de la rivière et disparaissent. De tels raisonnements sont difficiles à suivre, ils frisent la mauvaise foi.

Les dépôts d'immondices peuvent aussi polluer le sol et la nappe phréatique. Les déchets entraînant une dégradation de la qualité biologique du site, les matières organiques en décomposition sont la cause de pollution effective, et attirent des animaux indésirables tels que les insectes et les rongeurs. Les enlèvements par des bénévoles d'associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) ou par des employés municipaux sont très pénibles et ne doivent pas faire oublier la responsabilité du producteur de ces déchets. Les municipalités peuvent sanctionner ces actes malveillants sur nos cours d'eau ou dans les zones humides et ce, sans l'intervention du parquet. Les amendes vont de 50 à 10 000 €.

Pollueur payeur ? Qu'attendons-nous pour verbaliser ceux qui prennent notre environnement pour une poubelle, ces actes doivent être sanctionnés par un coût financier, c'est le seul langage que comprennent ces personnes malveillantes. N'est-il pas temps de donner à nos gardes de pêche particuliers des nouvelles missions dans ce domaine ? Après avoir été formés au module 5, ils pourraient verbaliser sur ces rejets et dépôts sauvages.

Mais cela doit se faire en concertation avec les communes ou les communautés de communes.

L'avenir se joue à travers l'environnement : la diminution du réchauffement climatique, la conservation de la biodiversité, la restauration de la continuité écologique sont autant de défis auxquels la pêche participe activement. Ces efforts permanents sont consentis par des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants à travers les structures associatives de la pêche de loisir partout en France, ce qui constitue une façon efficace de s'engager pour notre planète.

Ceci est un aperçu du monde de la pêche, tel que nos associations la font vivre au quotidien dans nos territoires et dans notre département. Nous sommes non seulement l'un des loisirs qui compte le plus d'adhérents, mais aussi un réseau unique de spécialistes des milieux aquatiques, un pionnier en matière de recherche ainsi qu'un financeur d'actions concrètes de préservation et de restauration de la biodiversité aquatique.

Grâce à la compétence de leurs services, les fédérations de pêche interviennent régulièrement dans le cadre de missions visant à améliorer les connaissances scientifiques comme par exemple l'évaluation et la surveillance de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau.

Chaque année, les fédérations départementales de pêche participent techniquement et financièrement à des centaines de projets comme la construction de passes à poissons, à la restauration des bras morts, à l'aménagement des cours d'eau et aussi beaucoup d'autres actions.

La maîtrise des baux de pêche sur les cours d'eau du domaine public et privé confère aux AAPPMA une connaissance inégalée du terrain, et une vraie proximité avec les propriétaires riverains comme avec les professionnels et les acteurs institutionnels.

Grâce notamment aux ateliers pêche nature (APN), les AAPPMA initient chaque année des centaines de jeunes et adultes à la découverte des milieux aquatiques et à l'apprentissage de la pêche. Les interventions auprès des scolaires dans le cadre du périscolaire, sont aujourd'hui renforcées grâce au partenariat entre la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'écologie.

Les AAPPMA et la fédération s'emploient à développer des synergies avec des partenaires du tourisme afin de créer dans les départements et aussi au niveau national avec une véritable filière du loisir pêche. Des partenariats ont déjà été institués dans le domaine de l'hébergement avec WWF village, Clé Vacances et la Fédération Nationale des Gîtes de France.

La biodiversité et les milieux aquatiques sont toujours et encore mis à mal sur tous les fronts. Les effets du réchauffement climatique, que j'aborderai tout à l'heure dans mes propos, amplifiés par les activités de notre société, impactent d'une manière irréversible notre environnement. Des lobbys mercantiles détruisent peu à peu nos espaces naturels au nom d'une soi-disant croissance économique qui ne profite qu'à une minorité d'entre nous et qui laissera un triste héritage aux générations futures. Il est primordial d'inverser le cours de la préservation de notre patrimoine environnemental et la transition écologique, mais aussi d'avoir une impulsion très forte pour préserver, restaurer et reconquérir une biodiversité mise à mal au cours de ces dernières décennies.

La loi de la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages sera-t-elle à la hauteur de nos attentes et appliquée sans quelques lobbys mercantiles qui continuent à détruire cette biodiversité. L'exemple du glyphosate est un exemple flagrant ? Il est de notre devoir de faire changer la donne et de faire prendre conscience au grand public et aux décideurs toute l'importance à sauvegarder un patrimoine environnemental qui profite à tous.

L'ambition du 11e programme des agences de l'eau sont explicites : ils répondent à plusieurs urgences qui concernent les milieux aquatiques, l'effondrement de la biodiversité, la vulnérabilité face au réchauffement climatique, l'état écologique et chimique des milieux aquatiques. Les agences de l'eau cibleront leurs actions pour obtenir des résultats tangibles et durables comme objectif de faire de l'eau et de la biodiversité un moteur de l'aménagement durable des territoires, en privilégiant les solutions fondées sur la nature.

Pour répondre à ces objectifs, les dotations pour les actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques et de la préservation de la biodiversité s'élèvent à 126 millions d'euros, un niveau d'aides jamais égalé !

Messieurs les présidents, autant d'argent n'a jamais été disponible pour nos milieux aquatiques et nos rivières. Au-delà des 126 millions d'euros disponibles auprès des agences de l'eau s'ajoutent les aides de la région Grand Est, la FNPF et de la Fédération.

Proposez-nous des actions pour vos rivières, les administrateurs de vos secteurs et les techniciens de la fédération sont à votre disposition pour monter des projets et les dossiers. Notre agrément au titre de la protection de l'environnement et notre reconnaissance d'utilité publique nous obligent à nous battre, afin que nos cours d'eau ne soient pas sacrifiés au prétexte de satisfaire et de répondre aux exigences de l'agriculture.

La modification des pratiques agricoles au siècle dernier a conduit à une érosion de la biodiversité et également à l'extinction de nombreuses espèces animales et végétales très communes dans

nos champs. Des monitorings de la loi biodiversité ont permis notamment de quantifier les impacts de l'agriculture intensive et de mettre en évidence un certain intérêt de l'agriculture biologique.

L'agriculture a évolué tout au long du siècle dernier. Au fil de nouvelles technologies, de nouvelles politiques et de la démographie galopante mais aussi toujours plus de bouches à nourrir, la mondialisation, l'utilisation de plus en plus massive d'engrais, de produits phytosanitaires et pesticides ont produit des effets négatifs pour notre environnement. Des subventions agricoles pour les pays développés tels que la PAC pour l'Europe, la mondialisation du commerce, la mise en place de cultures OGM ont engendré des bouleversements majeurs qui se sont opérés au sein des exploitations agricoles et du commerce de leur récolte. Les agriculteurs ont subi toutes ces mesures qui ne leurs ont pas permis de vivre décemment de leur travail.

Les aides de l'Agence de l'Eau pour la lutte contre les pollutions agricoles s'élèvent à plus de 88 millions d'euros, et sont recentrées sur la maîtrise de l'occupation des sols. La bonne culture au bon endroit, le développement de culture et structuration de filières à bas niveau d'impact sur les ressources en eau. Les mesures agro environnementales jugées inefficaces ont été abandonnées. Ces mesures se veulent donc accélérateur d'un changement agricole.

Au total, les moyens réservés à la transition vers une agriculture plus résiliente et respectueuse de l'environnement ont atteint un niveau record de 100 millions d'euros. La recherche des filières agricoles économiquement viables et bénéfiques pour la ressource en eau, a suscité des intérêts chez des agriculteurs comme le foin de prairie et la viande à l'herbe. Voilà peut-être une mesure qui va mettre un terme au retournement des pâtures qui prend un chemin exponentiel.

C'est pour cela que nous ne devons pas jeter la pierre au monde agricole, qui est aussi victime de l'évolution et de la demande de notre société. Nous devons être à ses côtés et dialoguer avec lui pour mettre en œuvre des mesures de protection des cours d'eau. L'affrontement n'a jamais débouché sur des mesures concrètes. Seul le dialogue, même local, a toujours été porteur d'idées, d'actions bénéfiques à tous et plus particulièrement aux milieux aquatiques et surtout à l'exercice de la pêche.

Avant d'aborder le réchauffement climatique qui va mobiliser toute notre énergie dans les décennies à venir, je voudrais aborder le problème de la continuité écologique qui prévoit la libre circulation des poissons et des sédiments.

Votre fédération a engagé des travaux de restauration de la continuité écologique sur la rivière la Retourne. En 1986 un décret a fixé la liste des espèces migratrices : la truite et l'anguille.

A partir de cette date, nous avons commencé à réfléchir sur cette problématique, des discussions avec des partenaires locaux ont commencé mais qui n'ont pu aboutir à un consensus. En 2012 la fédération repris à sa charge une étude sur l'aménagement des neuf barrages sur la Retourne. Là encore, les échanges avec les propriétaires ont été difficiles, voir houleux. Grâce à l'intervention des services de l'État, en particulier à Monsieur le Sous-Préfet de Rethel, ce dossier a trouvé une issue favorable avec des financements très intéressants pour les propriétaires des barrages. En effet l'agence de l'eau Seine Normandie s'est engagée à subventionner l'ensemble des 8 barrages à hauteur de 100 % pour l'arasement et 60 % pour l'aménagement d'une passe poissons, un seul barrage étend concerné : « le Moulin de la Chut ».

L'ensemble de ces travaux a coûté 1 200 000 €, le détail vous en sera fait par Michaël KOBUSINSKI tout à l'heure dans son rapport d'activité. Il est regrettable que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie n'ait pas tenu ses promesses de financement malgré un engagement devant les services de l'État. Financement 100 %, en effet la fédération qui ne devait pas avoir de participation financière se retrouve avec un reliquat.

Je regrette fortement que l'Agence de l'Eau Seine Normandie nous ai abandonné complètement dans ce dossier : aucun suivi des travaux, la Fédération laissée à l'abandon dans la gestion de ce dossier de 1 200 000 €, aucune réunion de chantier, les financements qui se sont fait attendre mettant la Fédération dans une situation financière difficile. A aucun moment du dossier, l'Agence de l'Eau Seine Normandie ne nous a informé qu'on pouvait prétendre à une avance de 20 % minimum sur les travaux, ce qui nous aurait bien aidé et aurait permis des moments plus sereins financièrement.

Ce dossier arrive à son terme, malgré les problèmes rencontrés, ceci est une vitrine pour notre département mais aussi pour la région Grand Est car à ma connaissance aucun travaux de cette ampleur sur un cours d'eau n'a jamais été réalisé en France et surtout par une fédération de pêche qui a été maître d'œuvre, ce qui montre comme je vous l'ai dit tout à l'heure l'implication des pêcheurs dans la préservation des espèces et des milieux aquatiques.

La réalité du changement climatique a aujourd'hui dépassé la controverse. 2018 aura été une des années les plus chaudes enregistrées, confirmant la tendance au réchauffement observée sur le long terme.

L'année 2018 a été thermiquement exceptionnelle puisque les mois de juin, juillet, août, et septembre ont été les plus chauds et exempts de toutes précipitations. Nos rivières et plans d'eau ont souffert de cette situation d'exception. Les experts s'accordent sur le fait que les causes sont d'origine anthropique via les émissions de gaz à effet de serre. Il apparaît évident que ces modifications rapides et profondes du climat auront un impact sur l'ensemble des écosystèmes et organismes qui leurs sont inféodés, de même que sur les services qu'ils produisent et dont les populations humaines bénéficient.

Les milieux aquatiques présentent une forte vulnérabilité au changement climatique et un impact direct sur le cycle de l'eau. La majorité des espèces aquatiques sont des organismes à sang-froid, ce qui les rend d'autant plus sensibles aux modifications, mêmes légères, de la température de leur milieu.

A ces perturbations viennent s'ajouter les multiples pressions que sont la pollution des eaux, la modification des régimes hydrauliques, les espèces invasives, la continuité écologique non respectée. Ceci est donc de nature à bouleverser de manière importante le fonctionnement de ces systèmes.

Les activités humaines sont à l'origine de l'émission des gaz à effet de serre. Le transport et l'industrie sont les principales activités humaines à l'origine de ces rejets, mais aussi les activités agricoles (le déboisement, les engrais azotés, le méthane produit par les ruminants...) y contribuent également de manière non négligeable, comme nous y contribuons aussi nous-même.

Pour accomplir leur cycle de vie, chaque espèce présente des exigences, plus ou moins marquées en termes de qualité de l'eau et de l'habitat. Ces paramètres sont conditionnés par deux facteurs clés que sont la température qui joue sur la productivité de l'écosystème et de l'hydrologie qui conditionne le transport solide et donc une partie de l'habitat. A ce phénomène s'ajoutent les activités humaines au sein des réseaux hydrographiques comme les barrages, les retenues d'eau, l'artificialisation des berges et les prélèvements pour divers usages, les rejets d'eau de mauvaise qualité. Tout cela conduit à accentuer les modifications écologiques.

Le rétablissement de la continuité écologique appliqué de manière globale à l'ensemble des organismes permettra aux espèces d'atteindre des zones qui leurs seront plus favorables et des conditions d'habitat plus propices, mais cela doit s'accompagner de l'amélioration et de la non dégradation des milieux aquatiques, d'assurer une hydrologie et une morphologie des cours diversifiés et maîtriser la qualité de l'eau.

Si une incertitude réside toujours, le changement climatique, s'il ne crée pas de situation nouvelle, augmentera la fréquence et l'intensité des événements extrêmes que nous connaissons actuellement. Il présente un risque pour l'homme et la nature, surtout pour nos milieux aquatiques, face auxquels il faudra faire preuve de résilience à ce choc. La capacité de réussir à vivre et à se développer d'une manière acceptable dans ce risque grave est de mettre tout en œuvre pour éviter une issue négative. A cela s'ajoutent des modifications profondes au sein des systèmes qu'il nous faudra anticiper tels que :

- Les orages violents entraînant des coulées de boue et des ruissellements d'eau pluviale en quantité et intensité difficiles à gérer.
- Des inondations en lien avec l'augmentation des pics de crues et la gestion défailante des ruissellements.
- Des canicules, le manque d'eau, la sécheresse, des étiages sévères et des recharges de nappes phréatiques défailantes.
- La dégradation de la qualité de l'eau, accentuée par un milieu récepteur fragilisé par des débits faibles.
- L'accélération de l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes aquatiques.
- Sans oublier l'assèchement des zones humides, la baisse des débits et surtout l'enjeu de la santé car il intègre la disponibilité et l'accès à l'eau en quantité et en qualité.
- La reproduction des espèces piscicoles sera profondément modifiée par la hausse de la température de l'eau.

Notre territoire ne sera pas épargné par le dérèglement climatique y compris en termes de tension quantitative sur la ressource en eau comme en attestent les premiers constats sur les milieux naturels.

Il y a urgence et en même temps il n'est pas trop tard pour agir et pour appréhender différemment nos activités et exploiter les solutions offertes par les différentes infrastructures naturelles comme les Agences de l'Eau et leur 11^{ème} programme, ainsi que les mesures de la région Grand-Est afin d'essayer de vaincre cette situation qui pourrait devenir traumatisante. Un changement radical, rapide et lisible de cap est donc impératif, d'autant plus que l'anticipation s'avère la seule voie possible.

La politique de l'eau et de la biodiversité devra s'adapter à cette nouvelle donne mais elle devra être porteuse de solutions sans aucune alternative et nous, pêcheurs, devons contribuer à être porteurs de propositions novatrices.

La première mesure que nous allons mettre en œuvre dans notre département, est de mettre un observatoire de la température des cours d'eau dans les 60 bassins versants de notre département. Nous allons installer des sondes thermiques dans des cours d'eau afin de relever les températures de ceux-ci au cours des quatre saisons, afin d'obtenir des paramètres sur l'évolution de la température de nos cours d'eau. Nous vous solliciterons pour mettre en œuvre ce programme.

Après discussions avec mes collègues de l'Association Régionale du Grand Est (ARGE), cette mesure va être étendue à l'ensemble des dix fédérations de l'ARGE en collaboration avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est.

La gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations plus connue sous le sigle GEMAPI, l'aménagement des bassins hydrographiques, l'entretien des cours d'eau, la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides sont maintenant des compétences obligatoires des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale avec une fiscalité propre.

Plus que jamais, nous devons apporter nos connaissances aux collectivités qui exercent la compétence GEMAPI sur nos territoires. Notre fédération est un interlocuteur et un partenaire privilégié dans les domaines de l'entretien des cours d'eau de la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Nous serons très vigilants à ce que la GEMAPI ne se résume pas uniquement à la prévention des inondations. Notre reconnaissance institutionnelle, doit être encore plus affirmée, si nous voulons avoir une influence sur nos décideurs politiques. Nous sommes des acteurs incontournables au sein de la politique de l'eau car c'est un domaine que nous maîtrisons mais qui suscite bien des convoitises.

C'est pour cela que nous sommes à la disposition de tous ces acteurs pour sensibiliser les élus des bassins versants qui ont cette compétence afin que des actions fortes sur les milieux soient entreprises dans l'intérêt de la préservation des cours d'eau Ardennais et des populations piscicoles.

La dynamique de ces partenariats, sur les cours d'eau, sur les milieux aquatiques et les zones humides peut dans ce contexte constituer une base de travail d'organisation solide permettant de gérer l'avenir.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Comptes rendus d'activités de la Fédération de pêche des Ardennes

Activités du Président :

Le Président a participé à 174 réunions réparties comme suivant :

- 69 assemblées générales des AAPPMA
- 1 réunion à la Chambre d'Agriculture
- 4 conseils d'administration de la FDAAPPMA08
- 1 réunion au Conseil Départemental des Ardennes
- 4 réunions au CODERST
- 4 réunions à la Direction Départementale des Territoires des Ardennes
- 1 déplacement pour le partenariat avec ENEDIS
- 2 réunions à la Fédération Nationale de la Pêche en France
- 1 dépôt de plainte en Gendarmerie
- 5 déplacements pour les Gites de France
- 1 déplacement pour pêche électrique
- 3 déplacements en Préfecture des Ardennes
- 1 déplacement chez le Procureur de la République
- 6 réunions du personnel
- 2 réunions au Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir

- 10 réunions ARGE/UBRM
- 11 réunions au sein de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- 7 assemblées générales des FDAAPPMA
- 24 réunions au CESER
- 5 réunions à l'EPAMA
- 4 déplacements salons de pêche
- 5 déplacements pour la Région Grand Est
- 3 réunions pour VNF

Compte rendu d'activités – par Valérie ERNANDES

La Fédération de pêche des Ardennes a participé à 6 réunions du personnel et le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois sur l'année 2018 (le 22 mars, 16 juillet, 5 novembre et le 20 décembre). Les grandes décisions sont les suivantes :

- Poursuite de l'aide à l'informatisation des AAPPMA (subvention à hauteur de 70% avec un plafond de 300€)
- Restriction budgétaire pour les AAPPMA non représentées à l'assemblée générale de la Fédération
- Fixation du prix des cartes de pêche 2018 (dans le but d'harmoniser les tarifs dans la région du Grand Est)
- Etude de faisabilité d'engager la construction d'un garage
- Recherche d'information pour sortir de la copropriété avec la CCI de nos locaux à Tournes
- Poursuite des travaux d'effacements et d'aménagements des barrages sur la Retourne
- Expérimentation de la carte de pêche « offre d'automne » proposée par la FNPF (réduction de 50% sur la carte personne majeure uniquement pour la période du 01/10 au 31/12/18)
- Nomination d'un commissaire aux comptes agréé, SARL Fiduciaire LHP (conformément à la réglementation qui oblige toutes associations qui bénéficient de plus de 153 000 € d'aide publique)

Pour conclure, je vous présente les effectifs 2018

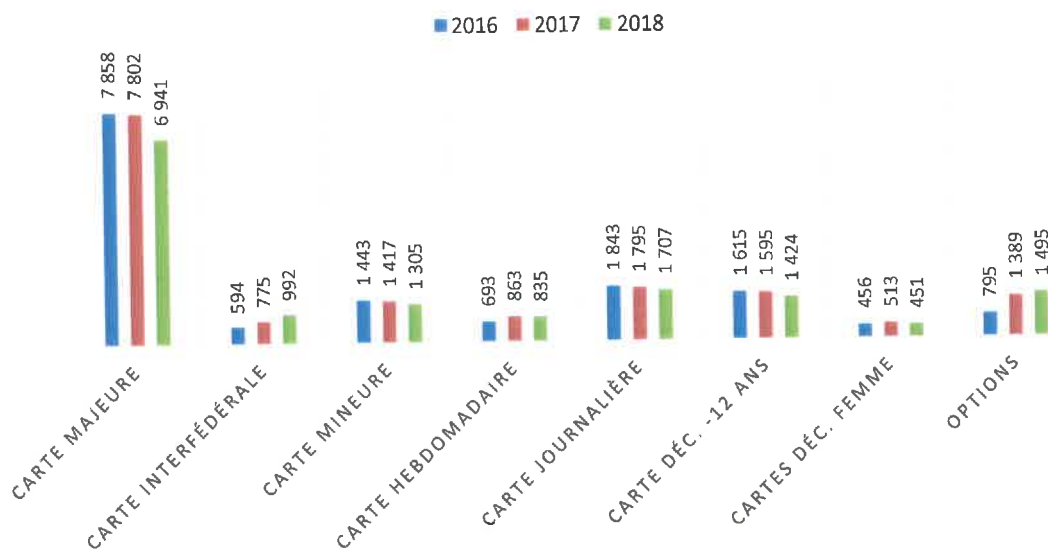
Carte de pêche	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Variation entre 2017 et 2018
Majeure	7 858	7 802	6 941	↘ 861 (-11 %)
Interfédérale	594	775	992	↗ 217 (+28 %)
Mineure	1 443	1 417	1 305	↘ 112 (-8 %)
Hebdomadaire	693	863	835	↘ 28 (-3 %)
Journalière	1 843	1 795	1 707	↘ 88 (-5 %)
Découverte -12 ans	1 615	1 595	1 424	↘ 171 (-11 %)
Découverte Femme	456	513	451	↘ 62 (-12 %)
Total vente cartes	14 502	14 760	13 655	↘ 1 105 (-7 %)

Option de pêche	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Variation entre 2017 et 2018
Options	795	1 389	1 495	↗ 106 (+8 %)
Total vente option	795	1 389	1 495	↗ 106 (+8 %)

La Fédération regroupe 79 associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA), celles-ci comptabilisent au total 13 293 adhérents pour l'année 2018. On note une régression de 7,49 % comparée à l'année 2017 sur toutes les cartes confondues. Cette régression représente une perte financière de 6 482 € pour la Fédération de pêche des Ardennes.

Je laisse la parole à Valentin pour davantage de détails sur les effectifs.

EVOLUTION DES PRODUITS PÊCHE VENDUS



Compte rendu d'activités – par *Valentin MIETTE*

Nous vous invitons à vous reporter à l'annexe 1

Compte rendu d'activités – par *Benoît BOUDSOCQ*

Nous vous invitons à vous reporter à l'annexe 2

Compte rendu d'activités – par *Michaël KOBUSINSKI*

Nous vous invitons à vous reporter à l'annexe 3

Compte rendu d'activités – de *Boris DUPONT* par *Roger HOUADEC*

Nous vous invitons à vous reporter à l'annexe 4

Compte rendu sur le Cormoran – par *Benoît BOUDSOCQ*

Nous vous invitons à vous reporter à l'annexe 5

Bilan financier 2018 – par Maurice JEANNELLE

Nous vous invitons à vous reporter à l'annexe 6



Compte de résultat

Fédération de Pêche des Ardennes

Périodes 01/01/2017 31/12/2017 Durées 12 mois
01/01/2018 31/12/2018 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		France	Exportation	Total	Exercice précédent	
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises					
	Production vendue : - Biens - Services			271 368	280 692	
	Chiffre d'affaires net			271 368	280 692	
	Production stockée					
	production immobilisée					
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation			775 475	733 334	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 169	13 523	
	Autres produits			53 573	96 088	
		Total			1 101 588	1 123 638
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats Variation de stocks					
	Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks			-150	79	
	Autres achats et charges externes (3)			176 225	182 465	
	Impôts, taxes et versements assimilés			7 034	14 818	
	Salaires et traitements			162 878	164 048	
	Charges sociales			70 554	71 741	
	Dotations d'exploitation - sur immobilisations amortissements - sur actif circulant provisions - pour risques et charges			24 529	22 319	
	Autres charges			574 265	646 714	
		Total			1 015 338	1 102 188
		Résultat d'exploitation A			86 249	21 449
Oser opérer	Bénéfice attribué ou perte transférée B					
	Perte supportée ou bénéfice transféré C					
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)					
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			996	2 021	
	Reprises sur provisions, transferts de charges					
	Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
	Total			996	2 021	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (5)			1 512	2 171	
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total			1 512	2 171	
	Résultat financier D			-516	-150	
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (+ A + B - C + D) E			85 733	21 298	



Compte de résultat

Fédération de Pêche des Ardennes

Périodes 01/01/2017 31/12/2017 Durées 12 mois
01/01/2018 31/12/2018 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 217	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 208	9 708
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	15 426	9 708
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		5 595
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	874	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	874	5 595
Résultat exceptionnel		F 14 551	4 113
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H 239	876
BÉNÉFICE OU PERTE (E ± F - G - H)		100 046	24 536
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

Rapport du commissaire aux comptes – par Frédéric DELAMARRE

Nous vous invitons à vous reporter à l'annexe 7

Présentation du budget 2019 – par Maurice JEANNELLE

Budget 2019 - Charges

N° du compte	Intitulé du compte général	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget 2019
6061	ELECTRICITE	2 100,00	1 925,04	2 100,00
60611	EAU	850,00	807,73	850,00
60612	GAZ	4 550,00	4 386,39	4 550,00
6062	CARBURANT	7 000,00	5 357,66	7 000,00
6063	PRODUITS D'ENTRETIEN	700,00	626,09	700,00
60631	PETIT EQUIPEMENT (dont étuis cartes pêche)	9 000,00	3 446,11	7 000,00
60632	ACHAT MAT PECHE ELECTRIQUE	1 000,00	496,00	1 500,00
6064	FOURNITURES DE BUREAU	5 000,00	2 181,50	3 000,00
6068	AUTRES FOURNITURES	1 000,00	69,00	1 000,00
60683	FOURNITURES LABORATOIRE	200,00	111,70	200,00
60684	ACHATS DE POISSONS	2 000,00	627,18	1 000,00
6069	EQUIPEMENT GARDES FEDERAUX	1 500,00	2 096,17	2 500,00
60691	EQUIPEMENT TENUES APN	2 000,00	1 953,00	2 000,00
608	Frais accessoires d'achat/ Frais de gestion		0,00	
6082	Achats incorporés aux ouvrages et produits	500,00	182,84	500,00
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats		0,00	
6091	De matières premières (et fournitures)		-333,29	
613	Locations	900,00	829,19	900,00
6133	BAUX DE PECHE	16 500,00	16 821,00	17 000,00
6135	LOCATION DE MATERIEL	2 000,00	3 222,26	3 000,00
6152	ENTRETIEN BATIMENT	2 500,00	2 222,42	2 500,00
6153	ENTRETIEN ETANG	1 800,00	435,40	1 800,00
61552	ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT	2 000,00	674,41	2 000,00
6156	ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	2 000,00	1 129,29	2 500,00
6157	ENTRETIEN AUTRES MATERIELS	1 000,00	681,21	1 000,00
6161	ASSURANCES	7 500,00	6 364,04	7 500,00
617	ETUDES RECHERCHES ET ANALYSES	12 000,00	0,00	1 150,00
6181	DOCUMENTATION	1 200,00	530,04	1 200,00
6186	FRAIS ASSEMBLEE GENERALE	10 000,00	9 108,91	10 000,00
618601	REMBT FRAIS KM AG	2 000,00	1 676,28	2 000,00
6188	FRAIS DE CONGRES	2 000,00	2 047,00	2 200,00
6189	JOURNEES ENVIRONNEMENT/PROMO PECHE	15 600,00	12 246,73	20 400,00
6221	HONORAIRES COMPTA-COMMISSAIRE		0,00	2 100,00
6226	HONORAIRES	7 000,00	7 297,60	7 500,00
623	Publicité, publications, relations publiques	6 800,00		
6231	PUBLICITE	4 000,00	2 663,52	4 000,00
6232	PUBLICATION	10 000,00	13 788,65	12 200,00
624	TRANSPORT	100,00	17,16	100,00
6252	DEPLACEMENTS GARDES FEDERAUX	16 500,00	17 116,03	16 500,00
6253	DEPLACEMENTS ADMINISTRATEURS	12 000,00	14 627,83	15 000,00
62531	PECHE ELECTRIQUE	5 000,00	320,32	2 500,00
6254	INDEMNITES PRESIDENT ET TRESORIER	14 000,00	13 602,48	14 000,00
6256	DEPLACEMENTS AUTRES PERSONNELS	1 000,00	3 442,67	3 000,00

Budget 2019 - Charges

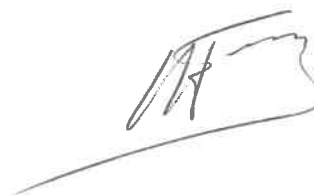
N° du compte	Intitulé du compte général	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget 2019
6257	FRAIS DE RECEPTION	9 000,00	6 382,45	7 000,00
6258	FRAIS DE REPRESENTATION	3 500,00	2 087,51	2 500,00
6259	DONS	3 000,00	677,24	2 000,00
626	FRAIS POSTAUX	4 500,00	2 671,32	3 000,00
6262	TELEPHONE	4 000,00	3 390,34	3 500,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	300,00	653,11	700,00
6282	COTISATION ARGE	700,00	637,09	700,00
6283	COTISATIONS AUTRES	5 000,00	4 816,13	5 000,00
631	Impôts, taxes et versements sur rémunérations (admin.)		0,00	
6311	TAXES SUR SALAIRES		0,00	
6313	PARTICIPATION FORMATION	1 000,00	0,00	1 000,00
6314	FORMATION DU PERSONNEL	2 000,00	1 597,37	2 000,00
6315	FORMATION DES GPP	1 000,00	537,00	1 000,00
6316	FORMATION DES BENEVOLES	3 000,00	0,00	1 000,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (aut		1 002,42	1 100,00
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle		0,00	
63512	TAXE FONCIERE	3 300,00	3 333,00	3 500,00
63513	TAXE D'HABITATION	50,00	41,00	50,00
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE		523,52	
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	239 000,00	131 056,52	252 000,00
64115	Avantages en Nature		-187,24	
6412	CONGES PAYES		499,00	
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS		31 510,64	
6414	Indemnités et avantages divers		0,00	
645	CHARGES M.S.A.		0,00	
6451	COTISATIONS C.M.S.A.		47 042,57	
64512	CHARGES S/CONGES PAYES		224,00	
6452	Cotisations aux mutuelles		4 325,04	
6453	COTISATIONS IRCOMMEC		8 888,68	
64533	Cotisations aux caisses de retraites cadres		834,84	
6454	Cotisations aux ASSEDIC		6 820,02	
6458	COTISATIONS PREVOYANCE		1 737,47	
6475	Médecine du travail, pharmacie		681,96	
6511	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques	1 200,00	164,20	4 500,00
6575	SUBVENTIONS GARDES PARTICULIERS	2 000,00	767,00	2 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	250,00	351,24	350,00
6581	RETROCESSION PV	1 000,00	620,00	1 000,00
6582	SUBVENTIONS GESTION PISCICOLE	17 000,00	11 325,00	13 000,00
6584	SUBVENTIONS ATELIERS PECHE NATURE	3 100,00	1 507,50	3 500,00
6586	SUBVENTIONS ACCORDEES TRAVAUX	535 375,00	553 107,50	113 815,00
6587	SUBVENTIONS AUTRES	2 750,00	2 047,00	2 750,00
65871	SUBVENTIONS EQUIPEMENT INFORMATIQUE DEPOSITAIRES INTERNET	13 000,00	4 376,31	4 000,00
6611	INTERETS DES EMPRUNTS ET DES DETTES	2 100,00	0,00	

2/3

Budget 2019 - Charges

N° du compte	Intitulé du compte général	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget 2019
66116	DES INTERETS ET DETTES ASSIMILES		1 512,84	2 500,00
672	CHARGES S/EXERCICE ANTERIEUR		0,00	
6752	Immobilisations corporelles		124,46	
6788	Charges exceptionnelles diverses		750,00	
68112	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	36 000,00	24 529,81	30 000,00
6951	Impôts dus en France	1 000,00	239,00	1 000,00
	PROVISION POUR AERM	20 000,00	0,00	
		1 106 925,00	1 018 002,42	650 415,00

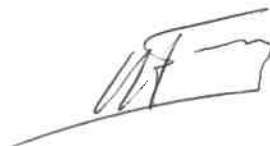
Valide en Assemblée Générale le 27/04/19



Budget 2019 - Produits

N° du compte	Intitulé du compte général	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget 2019
706	Prestations de services (animations)		0,00	
7062	URNE	15 000,00	17 997,00	17 000,00
7063	Prestations de services animations	8 900,00	1 670,10	
708	LOCATION ETANG ELAN	1 850,00	1 850,00	1 850,00
7083	LOCATION BUREAU ONEMA	7 300,00	7 464,24	7 400,00
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'entreprise		159,15	
7091	Sur ventes de produits finis		-159,15	
7412	SUBVENTION AAPMA (PARTICIPATION)		3 087,60	19 000,00
7413	SUBVENTION FAFSEA		942,14	500,00
7415	SUBVENTION FNPF	167 250,00	166 492,38	193 300,00
74151	AUTRES SUBVENTIONS	1 500,00	6 288,44	1 600,00
7417	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	8 500,00	6 000,00	6 000,00
74184	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	583 600,00	531 441,66	2 000,00
74186	SUBVENTION REGION GRAND EST - DREAL		2 439,60	
74187	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE	32 000,00	58 784,01	34 380,00
7561	COTISATIONS FEDERALES + TIMBRES PECHE CARPE NUIT	247 000,00	242 387,50	259 000,00
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		1 140,65	
7581	PRODUITS SUR INFRACTIONS	5 000,00	4 970,00	5 000,00
7583	AUTRES PRODUITS		17 942,98	18 500,00
7584	PARTICIPATION INFOPECHE	2 500,00	2 850,00	2 850,00
7585	PECHE ELECTRIQUE	5 000,00	19 519,59	3 000,00
7586	PARTICIPATION AG	3 325,00	2 590,00	2 600,00
7587	PRODUIT SUR VIDEO-COMPTAGE	5 000,00	4 560,48	5 000,00
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	2 000,00	996,84	1 000,00
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00	13 000,00
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		5 217,69	
775	Produits des cessions éléments d'actif		500,00	
777	Q/P SUBVENTIONS	9 700,00	9 708,75	9 700,00
791	Transfert de charges d'exploitation		1 885,13	
7912	Transfert de charges - Avantage en nature	1 500,00	1 917,96	1 800,00
79124	Transfert de charges - IJSS nettes		-2 633,45	
	Reprise sur excédant antérieur			45 935,00
		1 106 925,00	1 118 011,29	650 415,00

Validé en Assemblée Générale le 27/04/2019



Remise des médailles d'honneur et des agréments APN

Ces médailles de la Fédération sont attribuées en reconnaissance de la vie associative.

De : AAPPMA « La Vergé » de GIRONDELLE	Pour : M. Jean-Pierre COLLINET
<i>Médaille de d'or pour M. Jean-Pierre COLLINET, membre actif depuis 40 ans, 5 années passées comme secrétaire de l'association et 28 années comme Trésorier. A œuvré dans le domaine de la pêche depuis plus de 30 ans.</i>	

De : AAPPMA « La Coyenne » de GIVET	Pour : M. Eric MULLER
<i>Médaille de bronze pour M. Eric MULLER, pour ses 10 ans dans l'AAPPMA de GIVET « La Coyenne » en tant que trésorier comptable. L'AAPPMA est fière de son investissement.</i>	

De : AAPPMA « L'Aulnoye » de MATTON CLEMENCY	Pour : M. Jean-Philippe SZYMANSKI
<i>Médaille d'or pour M. Jean-Philippe SZYMANSKI. L'AAPPMA souhaite le récompenser pour son courage. A œuvré dans le domaine de la pêche depuis plus de 30 ans.</i>	

De : AAPPMA « Le Réveille Matin » de NOUZONVILLE	Pour : M. Anthony LARZILLIERE
<i>Médaille de bronze pour M. Anthony LARZILLIERE, membre depuis plus de 10 ans, Anthony s'investit depuis de nombreuses années dans les tâches de notre AAPPMA. Entretien des berges, participation à toutes les manifestations et moniteur APN depuis 2 ans.</i>	

De : AAPPMA « Le Réveille Matin » de NOUZONVILLE	Pour : M. Lionel CHARTOGNE
<i>Médaille de bronze pour M. Lionel CHARTOGNE, administrateur, Lionel s'investit depuis de nombreuses années dans les tâches de notre AAPPMA. Entretien des berges, participation à toutes les manifestations et moniteur APN, Lionel sait être à l'écoute des plus jeunes pour apporter son expérience.</i>	

De : AAPPMA « La Capricieuse » de ROCQUIGNY	Pour : M. Hervé DEBACQ
<i>Médaille de d'or pour M. Hervé DEBACQ, l'AAPPMA est fière d'avoir eu M. DEBACQ comme Trésorier, Secrétaire et aujourd'hui Président de l'association depuis 1979.</i>	

De : AAPPMA « La Fraternelle » de BAZEILLES	Pour : M. Joël EME
<i>Médaille d'or pour M. Joël EME, participant à toutes les manifestations organisées par son AAPPMA, Garde-Pêche de celle-ci depuis plus de 15 ans. Toujours prêt à rendre un coup de main à la Fédération quand elle a besoin de ses capacités manuelles.</i>	

Remise des agréments pour les Ateliers Pêche Nature

Au nom de la fédération, je tenais à vous exprimer notre profonde gratitude car depuis maintenant plusieurs années, vous ne méngez ni votre peine, ni votre temps et votre énergie pour épauler vos AAPPMA et plus particulièrement les APN.

C'est avec un grand plaisir non dissimulé que nous vous comptons dans nos rangs et bénéficions de votre dévouement et de votre générosité. Merci de nous consacrer ainsi votre temps libre, nous espérons encore avoir la joie de compter sur votre présence parmi nous.

Pour être bénévole, il n'y a pas d'école, il faut de la disponibilité et de la solidarité mais aussi une bonne humeur répandue avec chaleur. Vous œuvrez avec modestie au sein de vos AAPPMA et vous n'êtes jamais réticents et répondez toujours présent pour ce bel investissement.

Vous, qui avez la volonté d'aider, qui allouez tant de temps aux jeunes pêcheurs des APN et qui partagez votre savoir-faire et vos bons conseils avec un grand esprit d'équipe, la fédération vous offre aujourd'hui ses plus sincères remerciements. Merci d'être à l'écoute des besoins des enfants et de toujours agir selon leurs capacités.

Merci pour votre altruisme, votre soutien, votre engagement et votre dévouement auprès des enfants. Votre implication, votre créativité et votre participation dans les activités halieutiques et éducatives sont primordiales pour notre mission d'éducation à l'environnement.

Votre présence dans les APN nous sera toujours précieuse. Je remercie tous les bénévoles qui s'impliquent dans les APN en vous disant que sans vous, accomplir notre mission d'éducation à l'environnement ne serait pas possible.

Vous êtes tous et toutes des perles rares qu'on aime et qu'on apprécie.

Vos interventions et votre aide sont précieuses, le don de votre temps offert gratuitement remplit sans cesse le cœur des enfants qui participent aux APN, votre implication est remarquable et toujours à la hauteur de nos attentes, vous êtes une source d'inspiration et de modèle exemplaire pour les générations à venir.

APN en place :

ASFELD « L'Avenir » ; BOULZICOURT « La Truite de la Vence » ; CHARLEVILLE-MEZIERES « La Carolo-Villersoise » ; MONTHERME « Le Réveil » ; NOUZONVILLE « Le Réveil Matin » ; RETHEL « La Rethéloise ».

Nouvel APN en 2019 :

SEDAN « Le Soleil Levant ».



Vœux d'intérêt général

Nous allons passer aux examens des vœux d'intérêt général. Nous avons pris le soin d'enlever les vœux qui n'étaient pas d'intérêt général, mais propre à votre association.

AAPPMA « L'Avenir » d'ASFELD

- V :** *Suite aux baisses de vente de cartes au niveau du département mais aussi au niveau national, mise en place d'une carte famille, comme il y a quelques années (l'épouse pêche sur la carte de son conjoint)*
- R :** *Il est vrai que ce projet avait été étudié il y a quelques années, il est toujours d'actualité au niveau de la FNPF mais pour l'instant, il n'est pas à l'ordre du jour.*
-

AAPPMA « La Fraternelle » de BAZEILLES

Le sandre, poisson emblématique, est très prisé des pêcheurs est actuellement protégé par une taille de 50 cm et d'une fermeture annuelle du dernier samedi de janvier au 1^{er} mai. Posons-nous la question de savoir quelle serait la meilleure solution pour protéger la reproduction et les frayères de sandre. Scientifiquement, on sait que le brochet à fini de frayer en mars. Cependant le sandre ne fraye pas avant avril et la période peut aller jusqu'en juin en fonction de la température de l'eau. La frayère du sandre demande tellement de paramètres, plus simple qu'une date prise sur un calendrier, qui ne sera pas plus approprié. Les dates de reproduction du sandre ne sont pas bonnes pour toutes les régions, la disparité météorologique entre le nord et le sud de notre pays fait qu'il peut y avoir plus d'un mois et demi de décalage pour la reproduction du sandre, c'est le cas dans notre région. La période de reproduction doit être déterminante dans les dates d'ouverture, il est impératif de simplifier, de coordonner et rendre notre réglementation plus cohérente, aussi compliquée soit elle. Le sandre est extrêmement agressif pendant la période de reproduction et male, qui protège leur nid, attaque tout ce qui passe à proximité, ce qui les rend très vulnérable. Il devient une proie facile pour les pêcheurs peu scrupuleux. En pêcheurs responsable, il nous appartient de préserver la ressource piscicole afin de garantir un avenir pérenne de notre pêche. Pour cela, je vous propose de reculer la date d'ouverture du sandre au 1^{er} ou 2^{ème} samedi de juin afin de protéger cette espèce. Le débat est ouvert et je souhaite qu'à la fin de ce débat, nous trouvions un consensus pour l'ouverture du sandre et la protection de l'espèce. Ce débat se terminera par un vote sur les propositions que vous souhaitez voir aboutir.

AAPPMA « La Tranquillité 2ème » de FUMAY

- V :** *Possibilité d'accéder aux postes de pêche avec véhicules, circulation sur la voie verte pour les possesseurs d'une carte de pêche.*
- R :** *La voie verte est de la compétence du Conseil Départemental et en superposition de location avec les communes ou les intercommunalités. Cette question doit être abordée directement avec les communes concernées sur votre parcours de pêche.*
- V :** *Report de l'ouverture du sandre au 1^{er} juin.*
- R :** *Retour sur l'AP de BAZEILLES*
-

AAPPMA « La Coyenne » de GIVET

- V :** *Ouverture du brochet et du sandre pas avant le 15 juin*
- R :** *Retour sur l'AP de BAZEILLES*
-

AAPPMA « Le Réveil » de MONTHERME

- V : Une évolution de la réglementation sur l'utilisation du float-tube en mousse permettant ainsi de délimiter des secteurs où il serait possible de naviguer en toute sécurité.
- R : Le problème sur cette question est un problème lié avec le code de la navigation. Pour l'instant, le Float Tube n'est plus considéré comme un engin de plage mais un moyen de navigation pour les pêcheurs. De ce fait, Je ne vois aucun texte qui puisse interdire la pêche en float tube en rivière.
-

AAPPMA « La Malacquoise » de RENNEVILLE

- V : L'AAPPMA renouvelle sa demande que la pêche aux écrevisses reste ouverte au-delà de la date de fermeture de la pêche à la truite.
- R : Dans l'article R436-6 du code de l'environnement modifié par Décret n°2010-1110 du 22 septembre 2010 - art. 2, on peut lire :
- I.- A l'exception de la pêche de l'ombre commun qui est autorisée du troisième samedi de mai au troisième dimanche de septembre inclus, la pêche dans les eaux de 1re catégorie est autorisée du deuxième samedi de mars au troisième dimanche de septembre inclus.
- II.- Le préfet peut, par arrêté motivé, prolonger d'une à trois semaines la période d'ouverture fixée au I, dans les plans d'eau et les parties des cours d'eau ou les cours d'eau de haute montagne.
- Toutefois, la DDT a pris contact avec la DREAL pour confirmer si nous avons possibilité d'appliquer cet article réglementaire dans le département. Nous sommes dans l'attente de leur réponse.
-

AAPPMA « L'Aurore » de REVIN

- V : Demande la possibilité de rouler (voiture) sur la voie verte pour les pêcheurs munis de leur carte de pêche et se rendant à la pêche.
- R : Retour sur l'AP de FUMAY 2^{ème}
-

Questions diverses

Nomination du lieu de l'Assemblée Générale 2020

Interventions des personnalités




**Fédération des Ardennes pour la pêche
et la protection du milieu aquatique**

Assemblée Générale

« Le Palatium » Douzy, le 27 avril 2019

ANNEXE 1

**Compte rendu d'activités de la
Fédération de pêche des Ardennes**

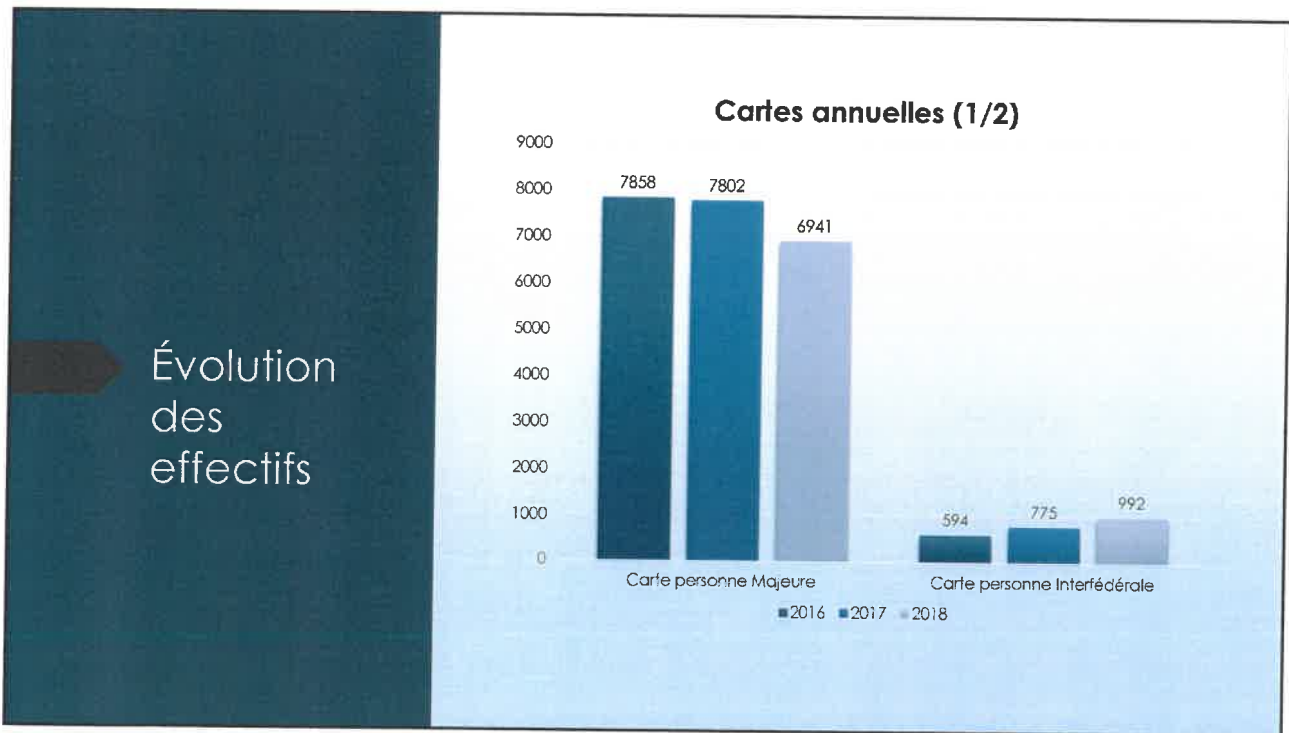


Fédération des Ardennes pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Compte rendu d'activité Valentin MIETTE

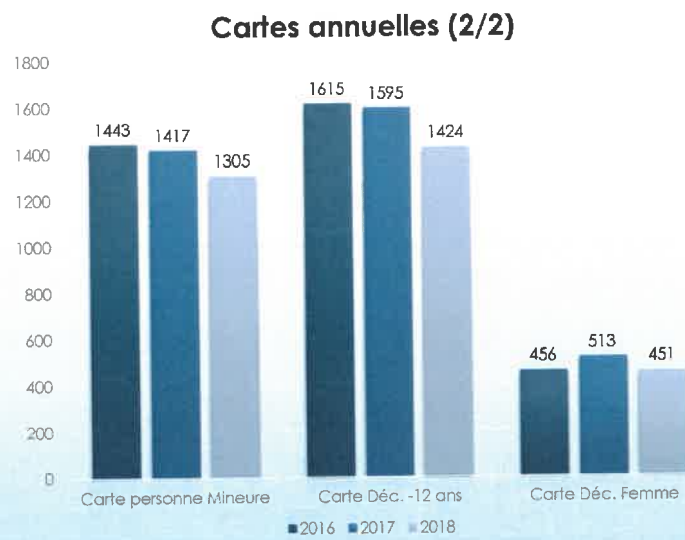
Assistant administratif
27 avril 2019
Douzy

1



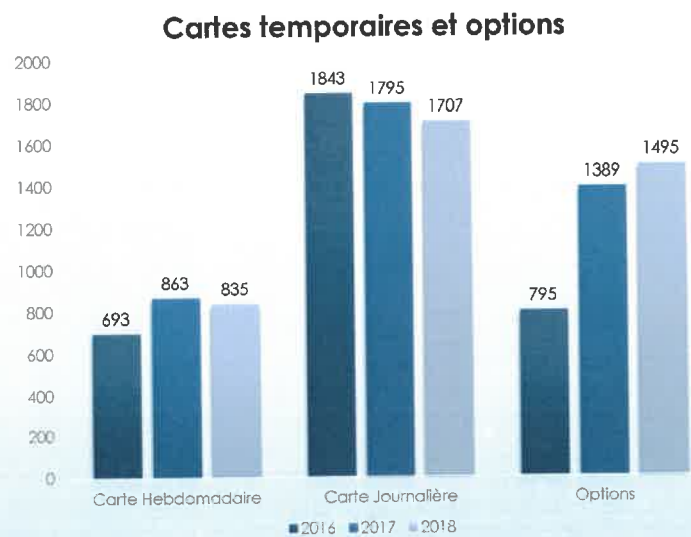
2

Évolution des effectifs



3

Évolution des effectifs



4

Expérimentation 2018 : Offre d'automne, carte majeure -50 %

Suite à la réflexion de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) lors de son Assemblée Générale du 17 juin 2018, cette dernière a souhaité mettre en place l'expérimentation d'une carte personne majeure à tarif réduit à partir du 1^{er} octobre 2018.

L'intérêt ?

- Apporter au pêcheur de fin de saison une solution correspondant à son attente
- Faire rentrer le pêcheur dans l'esprit « adhérent » avec une carte annuelle, même à prix réduit
- Absence de risque financier

Le conseil d'administration de la Fédération de pêche des Ardennes du 16 juillet 2018 a acté de participer à l'expérimentation.

5

Expérimentation 2018 : Offre d'automne, carte majeure -50 %

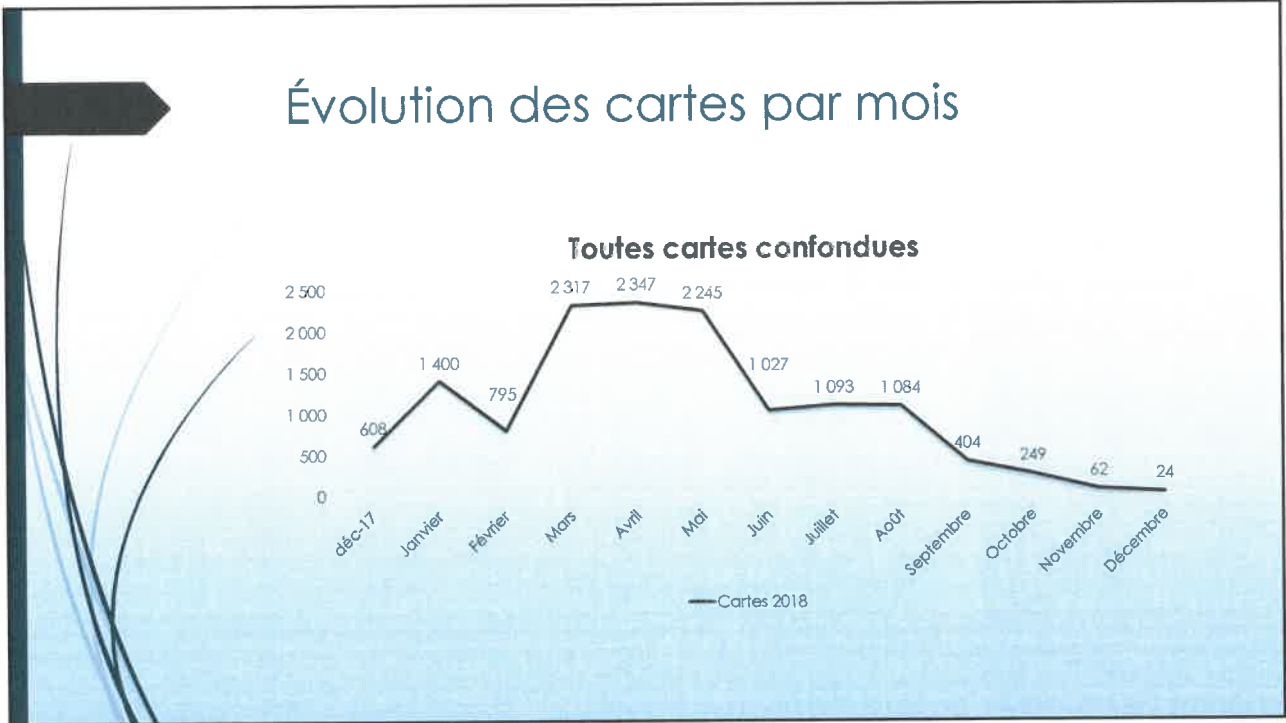
Au niveau national, l'expérimentation a été réalisée par 32 fédérations de pêche. 1 586 commandes ont été réalisées pour cette offre.

Nous avons vendus 81 cartes majeures à -50 %.

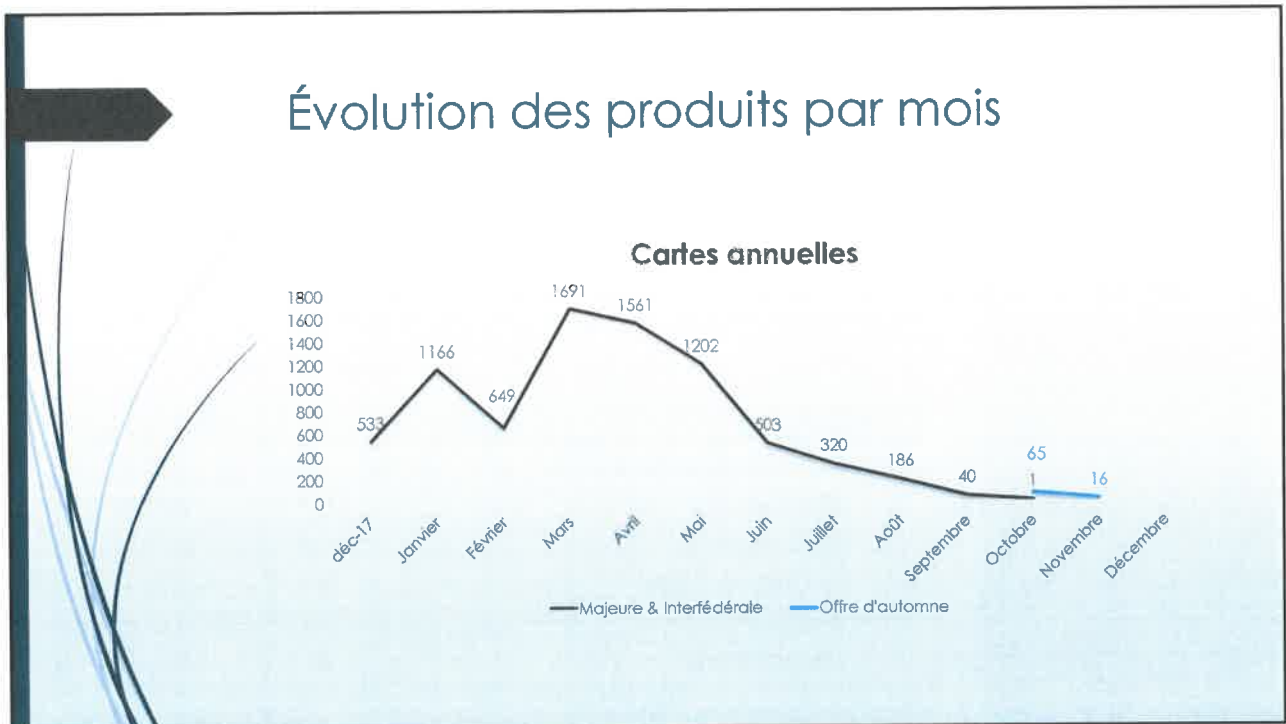
Les ventes de notre département nous classent en 6^{ème} position.

Pos.	Département	Nbre cmd	%
1	(44) Loire-Atlantique	152	9,58 %
2	(33) Gironde	109	6,87 %
3	(85) Vendée	95	5,99 %
4	(62) Pas-de-Calais	93	5,86 %
5	(40) Landes	90	5,67 %
6	(08) Ardennes	81	5,11 %

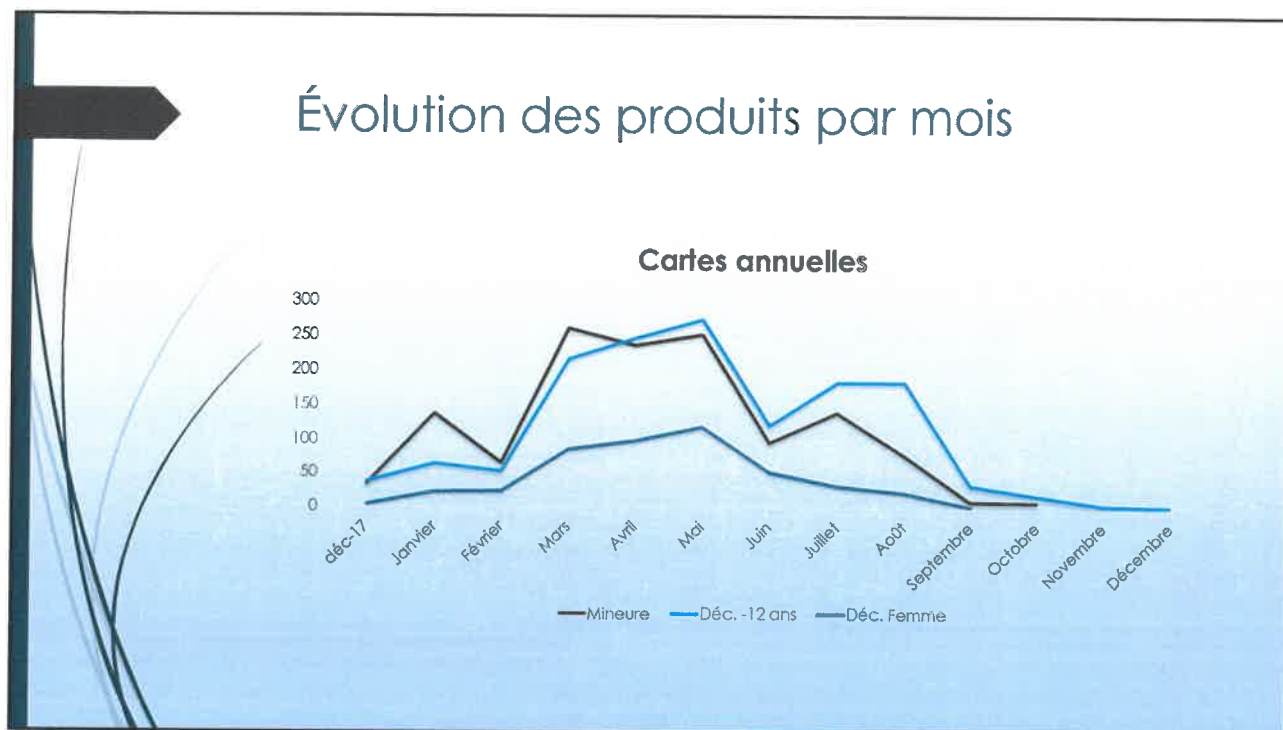
6



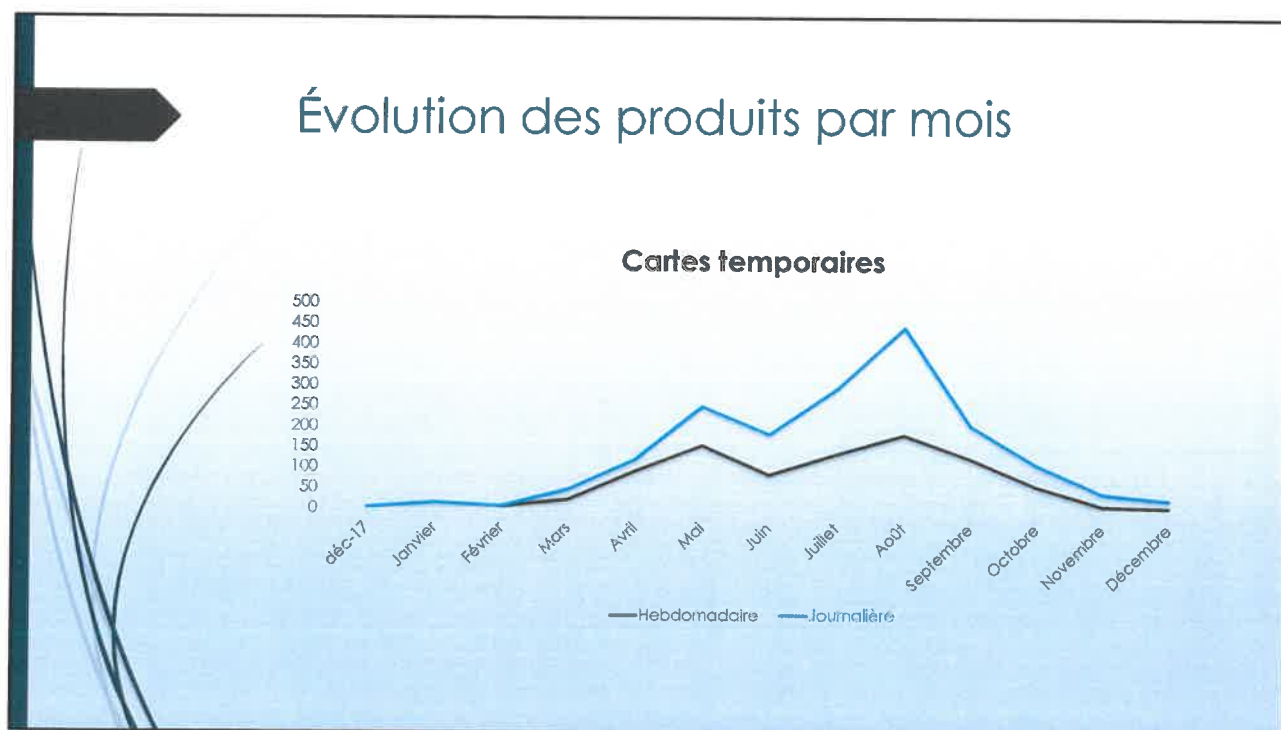
7



8



9



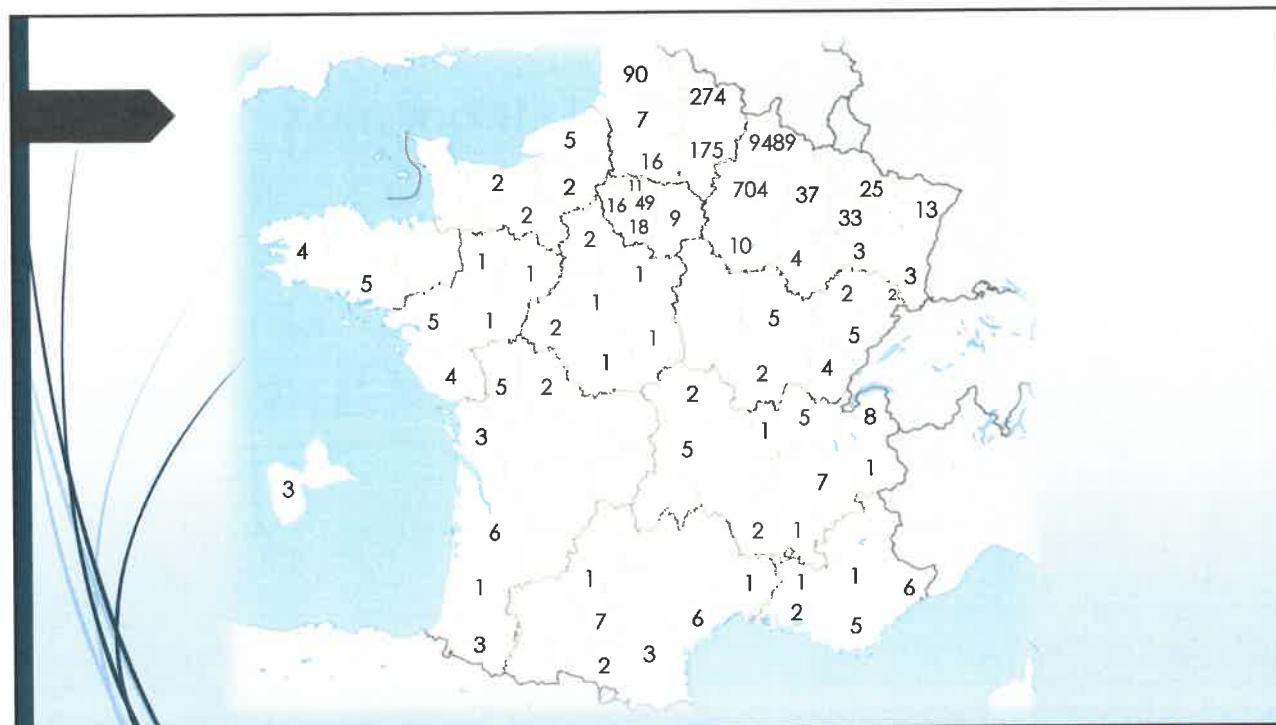
10

Adhérents et produits 2018

En 2018, les adhérents des AAPPMA des Ardennes comptabilisent un total de 13 293 personnes. Le nombre de produits vendu sur l'année 2018 pour notre département s'élève à 13 655 cartes et 1 495 options.

Pays	Nbre adhérents	%	Pays	Nbre adhérents	%
France	11 137	83,78 %	Nouvelle Zélande	3	0,02 %
Belgique	1 336	10,05 %	Pologne	3	0,02 %
Pays-Bas	540	4,06 %	Norvège	3	0,02 %
Royaume-Uni	146	1,10 %	Tchèque (République)	2	0,02 %
Allemagne	85	0,64 %	Cote d'Ivoire	1	0,01 %
Luxembourg	17	0,13 %	Danemark	1	0,01 %
Roumanie	6	0,05 %	Irlande, ou Eire	1	0,01 %
Suisse	5	0,04 %	Itaie	1	0,01 %
Antille Néerlan..	3	0,02 %	Pérou	1	0,01 %
Finlande	3	0,02 %	TOTAL	13 293	100,00 %

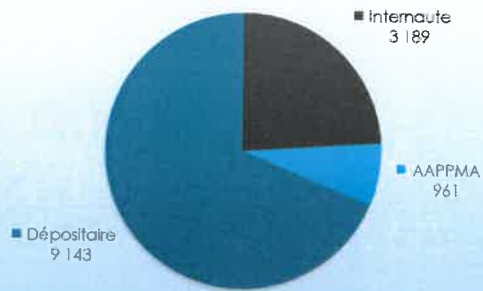
11



12

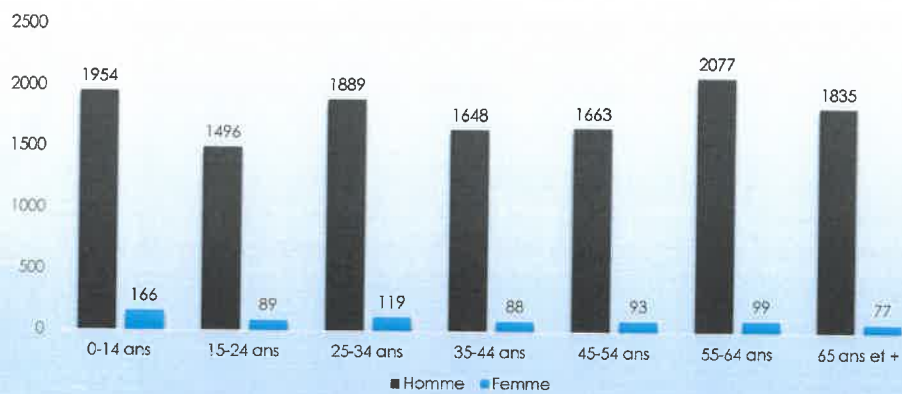
En 2018, où nos adhérents se procurent-ils leur carte de pêche ?

Répartition par points de vente



13

En 2018, quel âge ont nos adhérents ?



14

Gestion des litiges

« CPMA oblitérée,
reprise refusée »

**La fin d'une perte
pour les AAPPMA**

15

Merci pour votre attention

**GÉNÉRATION
PÊCHE**



16 Validé par Assemblée Générale le 27/04/19





**Fédération des Ardennes pour la pêche
et la protection du milieu aquatique**

Assemblée Générale

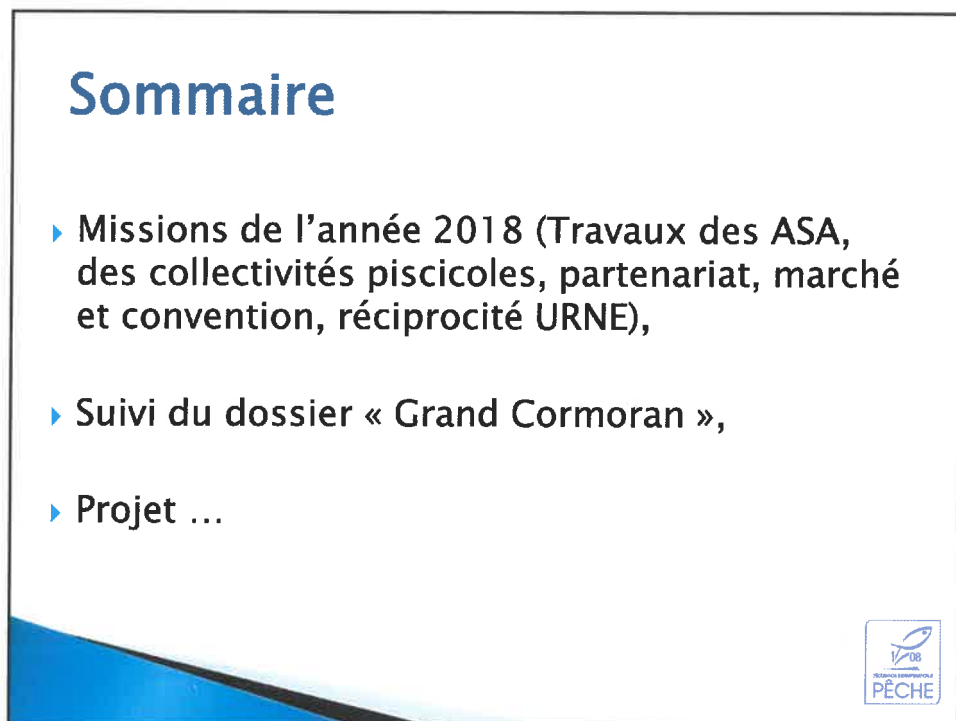
« Le Palatium » Douzy, le 27 avril 2019

ANNEXE 2

Compte rendu d'activités
par Benoît BOUDSOCQ



1



2

Travaux des diverses ASA – 2018

- ▶ ASA du ruisseau de Saulces : La Saulces sur 475 ml (Commune d'Amagne) et 300 ml (Commune de Coucy)
 - Entretien de la ripisylve et recharge en matériau
- ▶ ASA de la Dyonne et du Plumion : Le Plumion sur 4000 ml
 - Entretien de la ripisylve et aménagement du lit mineur
- ▶ ASA de l'Aisne Supérieure : L'Aisne non domaniale sur 5850 ml
 - Entretien sélectif de la ripisylve – Extraction ponctuelle d'embâcles
- ▶ ASA du Bourgeron : Le ruisseau du Bourgeron sur 2700 ml
 - Entretien de la ripisylve et aménagement du lit mineur
- ▶ ASA de la Loire : La Loire (Bras de Coegny et Bras de Roche) sur 7656 ml
 - Entretien de la ripisylve et aménagement du lit mineur (Seuil, déflecteurs, caches à poissons ...)
- ▶ ASA de la Muette : La Muette sur 1430 ml
 - Entretien sélectif de la ripisylve



3

Travaux des diverses ASA – 2018

- ▶ ASA de la Bar Moyenne Deuxième Partie : La Bar sur 5500 ml
 - Entretien de la ripisylve et recharge en matériau (Seuil minéral en berge),
- ▶ ASA de la Basse Sormonne : Le Ru de Belval sur 3520 ml
 - Entretien de la ripisylve et aménagement du lit mineur
 - Restauration de la Noue de Ham les Moines (Ancienne annexe hydraulique en communication avec la Sormonne (2^{ème} catégorie).

▶ Soit un total de 31 km de cours d'eau restaurés

Année 2018	AIDES FINANCIERES								
	Intitulé	Année	Ref.FNPF	FNPF	FD	Ajence	CR/CG/Commune	ASA/EDF	Coût
	ASA du ruisseau de Saulces	2018	18A080600	2610	1740	34800		4350	43500
	ASA du ruisseau de Saulces	2018	18A080599	3240	2160	28800		1800	36000
	ASA de la Dyonne et du Plumion	2018	18A080598	2979	1986	26480		1655	33100
	ASA de la Basse Sormonne	2018	19A080031	2189,7	1459,8	14598	4866	3864,03	26977,53
	ASA du Bourgeron	2018	19A080030	1440,9	960,6	12808		800,5	16010
	ASA de la Muette	2018	19A080029	194,31	129,54	863,6		971,55	2159
	ASA de la Loire	2018	19A080027	980,64	653,76	4356,4		4903,2	10896
	ASA de la Bar Moyenne Deuxième Partie	2018	19A080028	1935	1290	12900		5375	21500
	Somme cumulée des aides financières			15569,55	10379,7	135608	4866	23719,28	190142,53



4

Travaux des collectivités piscicoles

- ▶ AAPPMA
 - ▶ – Aménagement d'une frayère à brochet en rive droite de Meuse domaniale – Commune de Balan,
 - ▶ – Traitement de la végétation arborée sur deux anciens sites aménagés sur l'Aisne – Communes de Seuil (Noue Anine) et d'Amagne (Noue du Syndicat)
- ▶ FEDERATION DEPARTEMENTALE
 - ▶ Etude des annexes hydrauliques (Chiers, Semoy et Aisne)
 - Retour sur d'anciens sites aménagés (Potentialités, contraintes, coût) – 2 sites sur la Semoy (Agrandissement et reprise de connexion), 2 sur l'Aisne (Traitement de la végétation) et 2 sur la Chiers (Entretien végétation, remise en connexion) – Phase travaux
 - ▶ L435-5 du CE - Portes du Luxembourg
 - Tableau et cartographie des parcours (Arrêté préfectoral de partage du droit de pêche)
 - ▶ – Arrêté préfectoral pêche – Réglementation (Espèces, nombre et taille)

5

Partenariat et Convention

- ▶ Lycée Agricole du Balcon des Ardennes Saint-Laurent (Stagiaires):
 - ▶ Arrêt de l'entretien annuel sur le Rûle – Intervention au besoin tous les 2-3 ans
 - ▶ Arrêt du traitement annuel de la Balsamine de l'Himalaya (plante invasive) sur la frayère du Faucon sur le Semoy – Gros travail en 2017, reste quelques pieds en 2018
 - ▶ Accueil de 2 stagiaires BTS GPN – Thématique « Ecrevisses » – Forêt de Signy-l'Abbaye et forêt de Sedan (ONF)
- ▶ Suivi de la ZRDC de Mouzon (Marché FD/EPAMA)
 - Impact de la digue sur la reproduction du brochet
 - Mise en charge de la ZRDC fin janvier 2018
 - Déclenchement de la phase optionnelle – 2,6,13,21 Février 2018 – Observation de géniteurs sur site en vue de la reproduction
 - 14 mars 2018 – Recherche d'œufs
 - Relevé des sondes de température – Reproduction possible à partir du 15 mars 2018
 - Pêches électriques le 3 mai, 6 juin et 12 juillet 2018
- ▶ Convention Agence de l'Eau /FNPF /FD
 - ▶ – Elaboration du programme d'action de la Fédération Départementale pour l'année 2018,
 - ▶ – Demande de solde de l'année écoulée 2017,
 - ▶ – Fin d'année 2018, présentation du 11^{ème} programme de l'Agence 2019-2024 (Nombreux changements).

6

Réciprocité URNE – Année 2018

- ▶ FD 08 : Elaboration du tableau de mise à disposition des droits de pêche au sein de l'URNE – Cartographie
- ▶ Domaine public :
 - Première catégorie : 13 km,
 - Deuxième catégorie : 938 km,
 - Plan d'eau : 240 ha,
- ▶ Domaine privé :
 - Première catégorie : 268 km (+ 72 km/2017),
 - Deuxième catégorie : 76 km (+ 4 km/2017)
 - Plan d'eau : 32 ha ,
- ▶ **Soit un total de 1 295 km de cours d'eau et 272 ha de plan d'eau en réciprocité URNE**

7

Projets

- ▶ ASA : Programme de travaux sur 7 territoires d'ASA (ASA du Ruisseau de Saulces, de la Dyonne et du Plumion, de la Loire, de l'Agron et de 3 ASA sur la Bar : entre 25 et 30 kilomètres de rives entretenues avec aménagement du lit mineur
- ▶ AAPPMA : Projet d'aménagement ou de restauration d'annexes hydrauliques, réalisations ou remise en état de mise à l'eau d'embarcations, de parcours halieutique, de PMR
- ▶ FD08 : Poursuite des études engagées en 2018 sur les bassins versants de la Chiers et de l'Aisne sur les potentialités de restaurer d'anciens sites
- ▶ Tout autre projet d'AAPPMA : Mise en place de plan de gestion piscicole, amélioration des parcours (Accessibilité, travaux d'entretien et/ou de restauration ...) et toutes autres questions que vous pouvez vous poser



8



9

RELATION INONDABILITE DES SITES ET PRESENCE DE L'ESPECE BROCHET

Lieu	INONDABILITE DES SITES				ESPECE BROCHET				
	02-févr	06-févr	13-févr	21-févr	Géniteurs	Cœufs	Larve	Fingerling	Adulte
Pâturaux	+++	+++	+++	++	/	+++	*	+++	/
Létanne	+++	+++	+++	++	/	/	*	++	/
Bras de Vincy	+++	+++	++	++	/	++	*	/	/
Vieille Meuse amont ZRDC	+++	+++	+	/	/	/	*	/	/
Vieille Meuse aval ZRDC	+++	+++	+++	++	/	++	*	++	/
Aval ruisseau de Yoncq	+++	+++	++	+	/	/	*	/	/
Autrecourt	+++	+++	+	/	/	/	*	/	/

+++ : Fort
 ++ : Modéré
 + : Faible
 / : Null
 * : Pas de prospection durant la phase larvaire

10

Synthèse des résultats des pêches électriques

Lieu	Date	Espèces																					
		BRO	LOR	PES	TAN	ABL	CHE	BRE	GOU	VAN	GOF	PER	GAR	LOE	ROT	CAS	OCL	LOF	CHA	VAI	EPT	EPI	BOU
Pâturaux	03/05/2018	115	4	25	9	0	0	1	0	0	1	0	2	0	0	3	0	2	1	0	0	0	3
Pâturaux	06/06/2018	4	4	34	0	0	1	1	0	0	0	24	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Pâturaux	12/07/2018	4	0	23	0	13	12	11	4	0	0	4	1	0	5	1	0	0	0	0	0	0	0
		123	8	82	9	13	13	13	4	0	1	28	6	0	6	4	0	2	1	0	0	0	3
Létanne	03/05/2018	1	2	15	0	0	0	0	0	0	0	4	0	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Létanne	06/06/2018	0	4	11	0	0	0	0	0	0	0	4	2	5	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Létanne	12/07/2018	2	0	6	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
		3	6	32	2	0	0	0	0	0	0	9	2	9	1	1	2	0	0	0	0	0	0
Vieille Meuse aval ZRDC	03/05/2018	1	5	8	5	0	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	0	0	0	0	17	0	20
Vieille Meuse aval ZRDC	06/06/2018	1	5	4	1	4	2	0	1	0	0	1	6	0	0	0	0	0	0	1	0	0	22
Vieille Meuse aval ZRDC	12/07/2018	0	7	3	1	3	4	1	2	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
		2	13	15	7	7	6	1	3	0	0	1	13	0	0	1	0	0	0	1	17	0	62
Vieille Meuse amont ZRDC	06/06/2018	0	0	0	1	2	6	0	26	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	2	2	0	29
Vieille Meuse amont ZRDC	12/07/2018	0	0	1	0	5	19	0	19	0	0	1	2	0	0	0	0	5	0	1	1	0	14
		0	0	1	1	7	25	0	45	0	0	1	2	0	0	0	0	8	2	3	3	0	43
Bras de Vincy	12/07/2008	0	1	0	1	15	3	2	0	6	0	1	59	0	0	0	0	0	0	0	8	0	21
		0	1	0	1	15	3	2	0	6	0	1	59	0	0	0	0	0	0	0	8	0	21
Autrecourt	03/05/2018	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0	8	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Autrecourt	12/07/2018	0	0	5	1	5	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
		0	3	6	1	5	0	2	0	0	0	8	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11

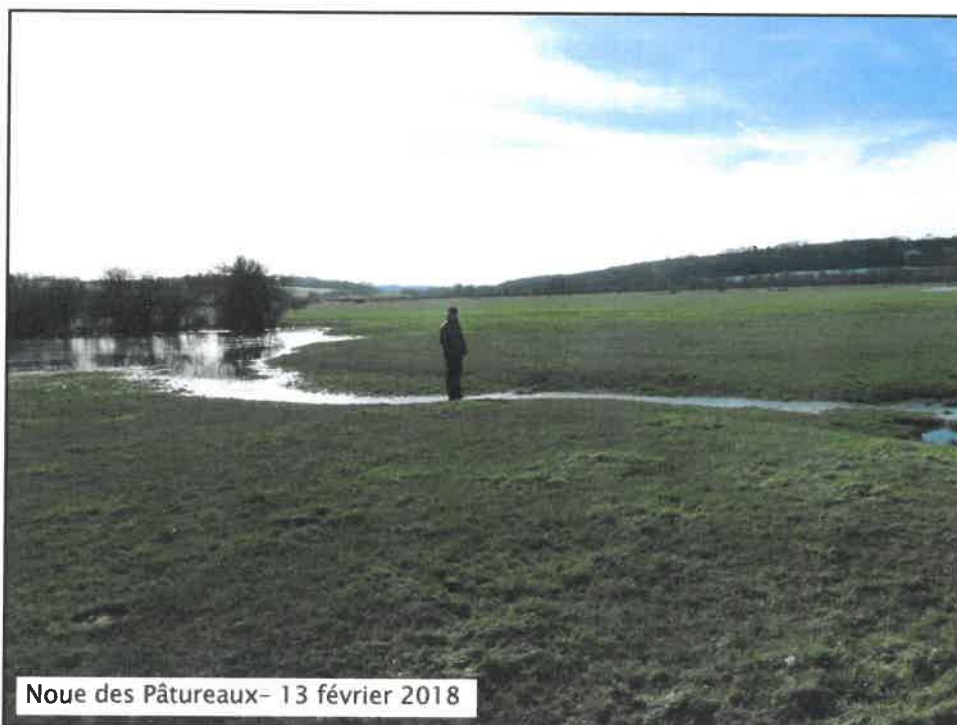
11



12



13



Noüe des Pâturaux- 13 février 2018

14



15

Tableau des parcours

Basin versant	Cours d'eau concerné	Linéaire / km	Total	Commune(s)	Limite Amont	Limite aval	Linéaire / cours d'eau
Bièvrès	Ruisseau de Bièvrès	1833	1833	Bièvrès	Parceboire	Parceboire	7044
	Ruisseau de Bièvrès	1689	337	Bièvrès	Parceboire	Limite départementale Ardennes / Meuse	
Marche	La Cité	2189	437	Marjut	Limite communale Simey-Montlibert / Marjut	Confluence avec la Marche	4378
	Ruisseau des Prés de Pure	348	161	Moiry	Pont de la Route Départementale n°417	Confluence avec la Marche	
	Ruisseau des Prés de Pure	707	141	Pullin et Charbeaux	Parceboire	Parceboire	3974
	Ruisseau des Prés de Pure	932	104	Moiry	Parceboire	Parceboire	
	Ruisseau de la Fontaine des Loups	337	67	Sapogne sur Marche	Parceboire	Parceboire	914
	Ruisseau de la Fontaine des Loups	120	26	Sapogne sur Marche	Pont de la Route d'Herbeval	Pont de la Rue de la Nette	
	Ruisseau des Piliuls	566	119	Auliance			
	Ruisseau des Piliuls	2738	547	Pullin et Charbeaux	Parceboire	Limite communale Pouilly et Charbeaux / Auliance	7182
	Ruisseau des Piliuls	257	514	Auliance	Pont de la Route Départementale n°17 "La Folle"	Confluence avec la Marche	
	Ruisseau d'Herbeval	313	17	Herbeval	Parceboire	Pont de la Route Départementale n°17	626
Ruisseau de Chameloux	2275	2275	Pullin et Charbeaux	Pont de Wiliers	Frontière Franco-Belge	2275	
La Marche	128	128	Moiry	Aval lieu-dit "Nauge"	Amont Filature Sainte-Marie		
La Marche	1322	204	Auliance / Saligny sur Marche / Moiry	Pont de la Route Départementale n°17	Amont lieu-dit "Nauge"		
La Marche	773	144	Moiry	Aval Filature Sainte-Marie	Pont de Moiry	9766	
La Marche	2469	437	Marjut	Limite communale Moiry / Marjut	Confluence avec la Chiers		
Woven	Ruisseau de Woven	378	378	Woven	Parceboire	Confluence avec la Chiers	756
Fond de Nalve	Ruisseau du Fond de Nalve	315	300	Blainy	Ligne SNCF	Confluence avec la Chiers	3192
	Ruisseau du Fond de Nalve	1581	312	Blainy	Parceboire	Pont de Blainy	
Aunois	Ruisseau de Pure	582	114	Pure / Osnes	Pont de la Route Départementale n°17	Confluence avec le Ruisseau de l'Aunois	1164
	Ruisseau de Matton	128	455	Carlihan	Pont Usine La Foulerte	Confluence avec le Ruisseau de l'Aunois	4816
	Ruisseau de Matton	2180	400	Carlihan / Matton et Clémency		Pont de la Route Départementale n°317	
	Ruisseau de l'Aunois	275	100	Pure / Messthouart	Pont de la Route Départementale n°19	Pont Usine La Fenderie	
	Ruisseau de l'Aunois	471	94	Pure / Messthouart	Pont de la Route Départementale n°17	Limite communale Pure / Osnes	5348
	Ruisseau de l'Aunois	625	120	Carlihan / Osnes	Confluence avec le Ruisseau de Pure		
	Ruisseau de l'Aunois	1308	300	Carlihan	Pont Usine La Foulerte	Confluence avec la Chiers	52035

16



Fédération des Ardennes pour
la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique

URNE

Taille légale de capture :

TRUITE FARIO 30 cm
OMBRE COMMUN 35 cm
2 SALMONIDES / JOUR / PECHEUR
par arrêté préfectoral

17



18



19

Validé en Assemblée Générale le 27 avril 2019

A handwritten signature or set of initials, possibly 'VA', enclosed in a simple rectangular box. The lines are dark and appear to be ink or a marker.




**Fédération des Ardennes pour la pêche
et la protection du milieu aquatique**

Assemblée Générale

« Le Palatium » Douzy, le 27 avril 2019

ANNEXE 3

Compte rendu d'activités
par Michaël KOBUSINSKI



Fédération des Ardennes pour la pêche et
la protection du milieu aquatique

Compte rendu d'activité KOBUSINSKI Michael Technicien Milieux Aquatiques

27 avril 2019
Douzy

1

Sommaire

- ▀ Missions de l'année 2018,
- ▀ Zoom sur la Retourne,
- ▀ Zoom sur les pêches électriques,
- ▀ Zoom sur la garderie,
- ▀ Zoom sur le suivi piscicole de Givet

2

Missions de l'année 2018

- Participation à des comités de pilotage et des réunions techniques avec la DDT, l'ONEMA, la Préfecture, la Sous Préfecture, les Agences de l'Eau, l'EPAMA,
- Suivi de la reproduction du brochet à Mouzon (commande EPAMA),
- Préparation et réalisation de 64 chantiers de pêche électrique,
- Participation à divers manifestations (Journée Nationale de la Pêche),

3

Zoom sur la Retourne

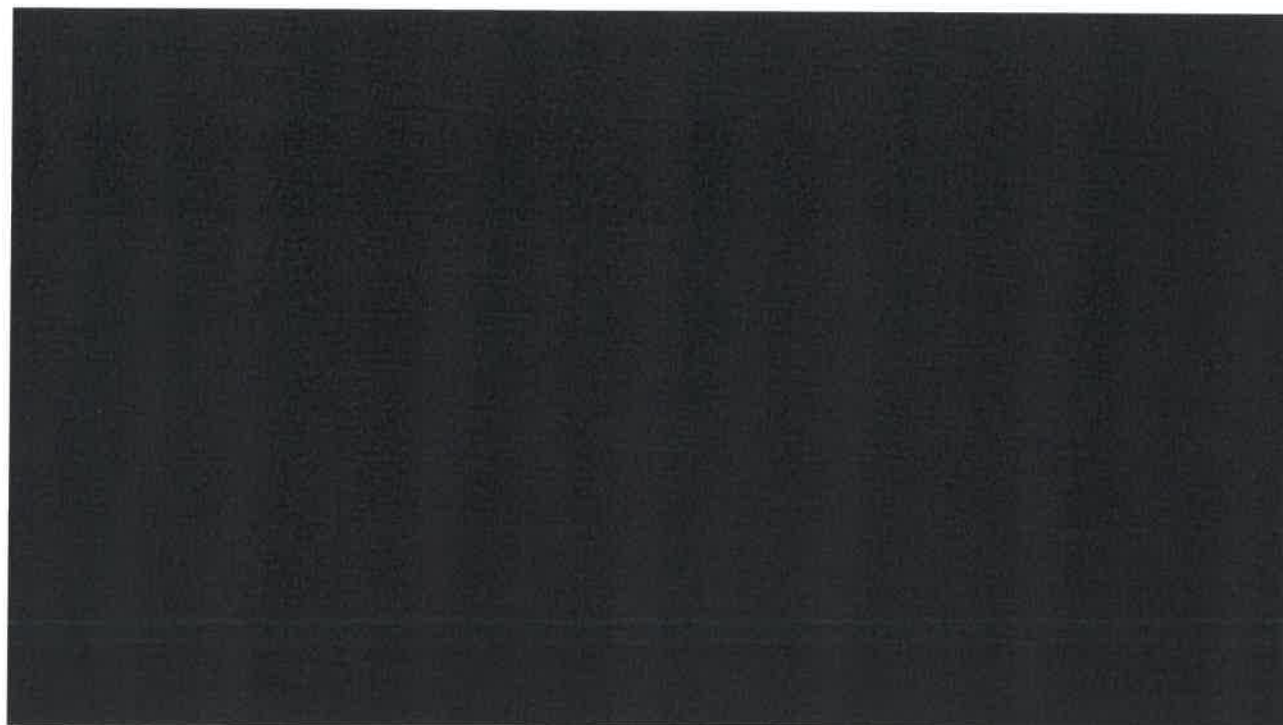
- 5 nouveaux ouvrages arasés pour 500 000€
 - L'Ecaille
 - Bergnicourt
 - Neufelize
 - Buse aval de Juniville
 - Buse amont de Juniville

4

Les financements

- Étude : 49 285,60 €
 - AESN : 29 571,36 € (60%)
 - EOA : 9 857,12 € (20%)
 - FNPF : 5 914,27 € (12%)
 - FD 08 : 3 942,85 € (8%)
 - Travaux : 1 176 531,51 €
 - AESN : 1 086 860,32 € (92,5%)
 - Propriétaire : 43 337,08 € (3,5%)
 - EOA : 36 223,40 € (3%)
 - FD 08 : 10 140,71 € (1%)
 - Film : 8 679,00 €
 - AESN : 6 948,00 € (80%)
 - FNPF : 865,50 € (10%)
 - FD 08 : 865,50 € (10%)
- TOTAL : 1 234 496,11 €
- AESN : 1 123 325,68 € (91,1%)
 - EOA : 46 080,52 € (3,7%)
 - Propriétaire : 43 337,08 € (3,5%)
 - FD 08 : 14 949,06 € (1,2%)
 - FNPF : 6 779,77 € (0,5%)

5



6

Ouvrage de
Neuflize



7

Ouvrage de
Juniville Aval



8



Ouvrage de Roizy



9

Ouvrage de Bergnicourt



10



Ouvrage du Moulin de la Chut

11



Ouvrage de l'Ecaille

12

Zoom sur les pêche électriques

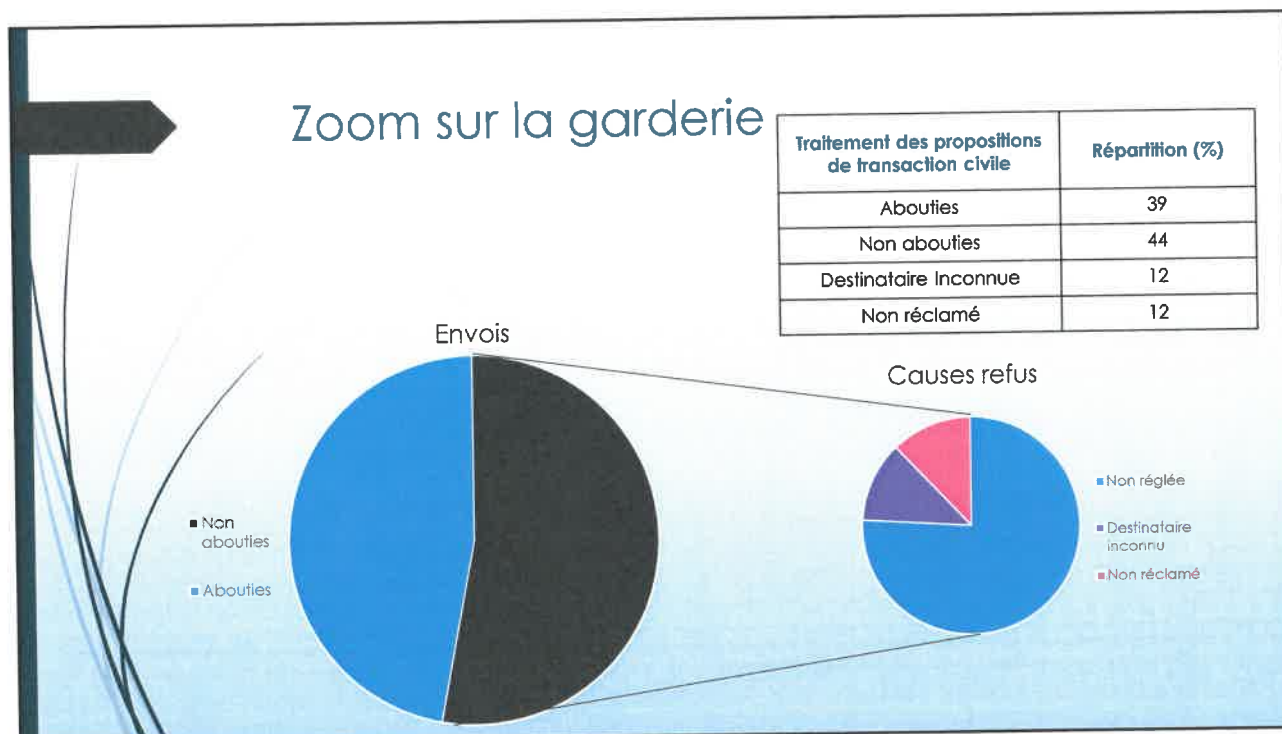
- ▀ Un total de 64 opérations
 - ▀ En suivi
 - ▀ En sauvetage

13

Zoom sur la garderie

- ▀ Un garde de la Fédération a stoppé son activité en 2018.
- ▀ 4320 pêcheurs contrôlés par les gardes de la Fédération.
- ▀ 83 PV rédigés par l'ensemble des GPP des Ardennes.

14



15

Zoom sur le suivi piscicole de Givet

TOTAL 2018

Espèce	Code	Total	Dévalaison	Montaison
ablette	ABL	12 201	0	12 201
anguille	ANG	33	12	21
aspe	ASP	7	0	7
barbeau	BAF	211	15	196
brème	BRE	447	9	438
brochet	BRO	1	0	1
carpe	CCO	24	1	23
chevesne	CHE	538	113	425
gardon	GAR	10 243	25	10 218
hotu	HOT	1 687	5	1 682
perche	PER	563	68	495
sandre	SAN	1	1	0
silure	SIL	15	3	12
truite fario	TRF	10	2	8
TOTAL		25 981	254	25 727

16

Validé en Assemblée Générale le 27/04/19



**Fédération des Ardennes pour la pêche
et la protection du milieu aquatique**

Assemblée Générale


« Le Palatium » Douzy, le 27 avril 2019

ANNEXE 4

Compte rendu d'activités

de Boris DUPONT

par Roger HOUADEC



Fédération des Ardennes pour la pêche et
la protection du milieu aquatique

Compte rendu d'activité DUPONT Boris

Chargé de développement

27 avril 2019
Douzy – Le Palatium

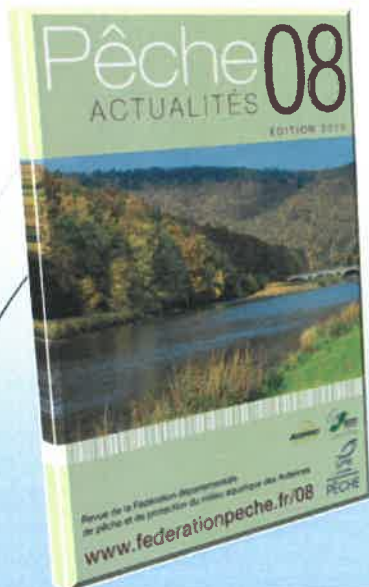
1

Sommaire

- Pêche Actualités 08
- Ateliers Pêche Nature,
- Animations périscolaires 2018,
- Animations scolaires 2018,
- Manifestations 2018,
- Programme des manifestations 2019.

2

Pêche Actualités 08



- 40 pages
- 15 000 exemplaires
- Information des pêcheurs et du grand public.

3

Ateliers Pêche Nature

- **7 Ateliers Pêche Nature** dans le département :
Asfeld - Boulzicourt - Bogny sur Meuse – Charleville-Mézières - Monthermé – Nouzonville – Rethel
- 64 animateurs bénévoles
- 65 jeunes en séances d'Atelier Pêche Nature
- 66 jeunes en Initiations Pêche



4

Ateliers Pêche Nature 3^{èmes} « Rencontres Inter APN »



- ▀ Samedi 29 septembre 2018 à Monthermé
- ▀ 48 enfants et 51 animateurs



5

Initiations Pêche Nature de la Fédération

- ▀ 7 séances d'Initiation Pêche Nature auprès de 116 jeunes de 8 à 16 ans.
- ▀ Collège de Monthermé, Collège de Revin (classe ULIS), Collège de Carignan, SAAME de Moraypré, SAAME de Dricourt, ACM de Montcy Notre Dame.



6

Animations périscolaires

- 7 séances avec l'école primaire de Monthermé



7

Animations scolaires

- 3 séances avec une classe de Grande Section de l'école Saint Exupéry de Revin (21 enfants)
- 6 séances avec 2 classes de CE de l'école Sainte Anne de Charleville-Mézières (50 enfants)
- 3 séances avec une classe de Terminale S du Lycée Agricole de Rethel (24 lycéens)



8

Manifestations 2018

- **Opération « Rivières Propres »** les 7 et 8 avril 2018
- **711** volontaires mobilisés dont **466 pêcheurs**
- **196 kilomètres de rives** nettoyés en 2 jours et **12 tonnes de déchets** ramassés !




9

Manifestations 2018

- Fête de la Pêche à Habay La Neuve (Belgique) le dimanche 20 mai.
- Fishing Days aux étangs d'Elan le samedi 26 mai.


10



Manifestations 2018

- Journée Nationale de la Pêche à Angecourt le dimanche 3 juin

11



Manifestations 2018

- Journée « Handicap et loisirs de pleine nature » le samedi 23 juin
- « Un dimanche au bord de l'eau à Sedan le dimanche 24 juin

12

Manifestations 2018

- ▀ « Un dimanche au bord de l'eau » à Charleville-Mézières le dimanche 2 septembre
- ▀ Foire Agricole de Sedan du 7 au 9 septembre

13

Programme des manifestations 2019

- ▀ Opération « Rivières propres 2019 » le 6 et 7 avril.
- ▀ Journée Nationale de la Pêche à Bazeilles le dimanche 2 juin.
- ▀ Fête de la Pêche à Habay la Neuve le dimanche 9 juin.
- ▀ « Un dimanche au bord de l'eau » à Sedan le dimanche 23 juin.
- ▀ « Un dimanche au bord de l'eau » à Charleville-Mézières le dimanche 1^{er} septembre.
- ▀ Foire agricole de Sedan du 6 au 8 septembre.

14

Validé en Assemblée Générale le 27/04/19



**Fédération des Ardennes pour la pêche
et la protection du milieu aquatique**

Assemblée Générale

« Le Palatium » Douzy, le 27 avril 2019

ANNEXE 5

Compte rendu sur le Cormoran
par Benoît BOUDSOCQ



1

Mise en place de la campagne 2018-2019

11 juillet 2018 : Bilan de la campagne 2017-2018

357 oiseaux tués – 263 sur la bassin Rhin-Meuse, 94 sur la bassin Seine-Normandie,
Quota de 550 oiseaux non atteint en fin de campagne,

Arrêté Ministériel de mise en œuvre du plan de gestion du Grand Cormoran pour les campagnes hivernales 2016-2019

11 juillet 2018 : Réunion de préparation de la campagne 2017/2018 (DDT, FEDE, ONCFS, Association des Chasseurs de gibier d'eau)

Propositions pour la campagne 2018-2019 :

Arrêté Ministériel 2016-2019 : conserver le quota actuel de 550 oiseaux sur les eaux libres et de 30 oiseaux sur les piscicultures : 10 pour Vendresse, 20 pour les Bièvres,
Campagne prolongée jusqu'au 28 février 2019 sur les eaux libres et jusqu'au 31 mars 2019 pour les 2 piscicultures,

Afin de mieux suivre l'évolution des tirs de régulation, il a été décidé :

Arrêt des réunions d'animation destinées aux tireurs (Peu de participants),

3 secteurs plutôt que 7 encadrés par les 3 salariés techniques de la Fédération (Moins de tableaux et secteurs plus grands facilitant les tirs de régulation),

Mise en place de comptes rendus intermédiaires (21/12 – 21/01 – 11/02 – 15/03 et 15/04),

Conserver uniquement les tireurs actifs : 73 tireurs et 25 adjudicataires,

Mise en place de quotas par secteur suite aux tirs réalisés lors de la dernière campagne,

3 août 2018 : Signature de l'arrêté préfectoral autorisant le tir de régulation des populations de Grand Cormoran pour la saison 2018-2019.

2

Rendu de la campagne 2018-2019

- 3 secteurs de tirs encadrés par les 3 salariés techniques de la Fédération
- Pas de comptage durant cette campagne,
- Rapport sur le comptage national de janvier 2018 – 107 000 oiseaux sur 94 départements

Bilan de la campagne 2018-2019

- 556 oiseaux tués en fin de campagne sur les eaux libres, 2 oiseaux bagués (DK et SE)
- Quota de 30 oiseaux non atteint sur les piscicultures – 20 Bièvres – 2 Vendresse
- Pas de journée de tir sur l'Etang de Bairon, tirs sur l'Aisne et l'Aire semblables à la campagne précédente , davantage de tir sur le Lac des Vieilles-Forges, légère augmentation des prélèvements sur les ballastières départementales, aucun prélèvement sur la Semoy
- 445 oiseaux régulés fin janvier 2019
- Présence massive d'oiseau dès le début de la campagne,
- Contact auprès des tireurs - Suspension des tirs au 15 février 2019
- Bon retour du premier compte rendu (75%) puis du dernier après relance (+ de 85%)

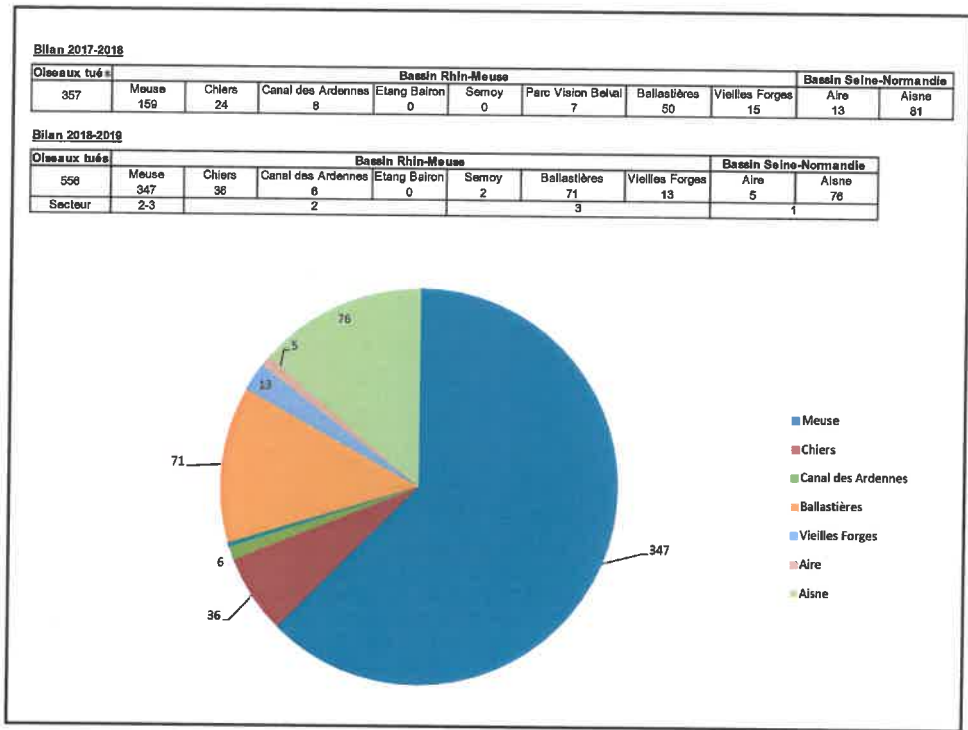
Future campagne 2019-2020

- Demander une augmentation du quota sur les eaux libres (+ 100 oiseaux) – Programmation du futur arrêté ministériel 2019-2022,
- Continuer le retour des comptes rendus intermédiaires, information de l'avancement des prélèvements – Tenir à jour les contacts (Mail et coordonnées téléphoniques),

3



4



5

CAMPAGNE 2018-2019 DE REGULATION DES POPULATIONS DE GRANDS CORMORANS

Etat au 1er mars 2019

Secteur	21/12/2018	Tireurs	Adj.	21/01/2019	Tireurs	Adj.	11/02/2019	Tireurs	Adj.	Total	Quota/secteur
1	21	16/24	4/8	21	12/24	4/8	39	18/24	6/8	81	120
2	24	15/16	10/11	84	12/16	8/11	38	15/16	10/11	146	130
3	168	24/33	5/6	127	22/33	4/6	34	32/33	5/6	329	250
Total	213	55/73	19/25	232	46/73	16/25	111	65/73	21/25	556	500
% Réponse		75,3	76,0		63,0	64,0		89,0	84,0		






Pisciculture des Bièvres : 20 oiseaux - quota atteint
 Pisciculture de Vendresse : 2 oiseaux - quota non atteint

6

CAMPAGNE DE REGULATION DES POPULATIONS

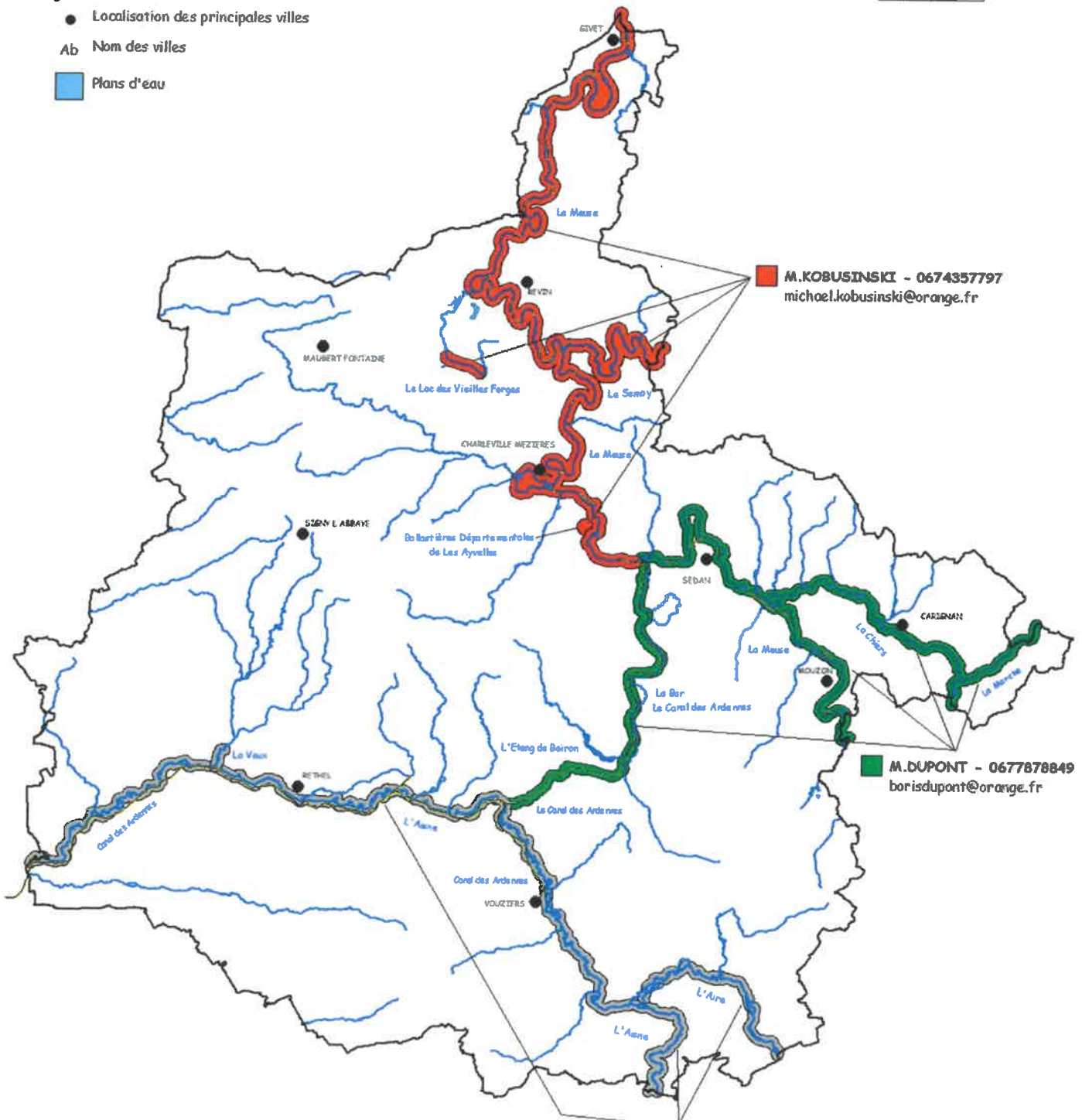
DU GRAND CORMORAN 2018-2019

LEGENDE DE LA CARTE

-  Cours d'eau principaux
-  Canaux
-  Limite du département
-  Localisation des principales villes
- Ab Nom des villes
-  Plans d'eau



0 2.5 5 7.5 10 km



 M. KOBUSINSKI - 0674357797
michael.kobusinski@orange.fr

 M. DUPONT - 0677878849
borisdupont@orange.fr

27/04/2019

Fédération de pêche des  M. BOUDSOCQ - 0682937838
Ardennes benoitboudsocq@orange.fr

1

Validé en Assemblée Générale le 27/04/19



**Fédération des Ardennes pour la pêche
et la protection du milieu aquatique**

Assemblée Générale

« Le Palatium » Douzy, le 27 avril 2019

ANNEXE 6

Bilan financier 2018
par Maurice JEANNELLE



Comptes annuels

Fédération de Pêche des Ardennes

31/12/2018

Ce document contient 13 pages





KPMG Entreprises
Champagne-Ardenne
6, place de la gare
CS 30747
08013 Charleville-Mézières Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 24 33 25 57
Télécopie : +33 (0)3 24 33 55 54
Site internet : www.kpmg.fr

Fédération de Pêche des Ardennes
Zone Industrielle
08090 Tournes

Charleville-Mézières, le 27 mars 2019

Mission de Présentation des comptes annuels

Rapport

Dans le cadre de la **mission de Présentation** des comptes annuels de la Fédération de Pêche des Ardennes pour l'exercice du 01.01.2018 au 31.12.2018 et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01.10.2014, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 4 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 1 174 252 EUR
- Chiffre d'affaires : 271 368 EUR
- Résultat net comptable : 100 046 EUR

Stéphane Charpin
Expert-Comptable



Fédération de Pêche des Ardennes

Comptes annuels



Fédération de Pêche des Ardennes

N° SIRET : 78025365400039

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif		Exercice au 31/12/2018			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2017	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles	4 422	4 422		
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	4 422	4 422		
	Immobilisations corporelles	Terrains	19 981		19 981	
		Constructions	346 403	253 553	92 850	
		Inst. techniques, mat. out. industriels	60 314	60 250	63	
		Autres immobilisations corporelles	86 015	41 769	44 246	
Immobilisations financières ²	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	512 715	355 572	157 142		
				143 438		
Actif circulant	Stocks	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Créances ³	Autres titres immobilisés				
		Prêts	12 000		12 000	
		Autres immobilisations financières				
		TOTAL	12 000		12 000	
	Divers	TOTAL	12 000		12 000	
					15 000	
		Total de l'actif immobilisé	529 137	359 995	169 142	158 438
Stocks	Matières premières, approvisionnements					
	En cours de production de biens					
	En cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
Créances ³	Marchandises					
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	TOTAL	336 059		336 059		
Divers	Clients et comptes rattachés					
	Autres créances					
	Capital souscrit et appelé, non versé	336 059		336 059		
	TOTAL	336 059		336 059		
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	637 619		637 619		
	TOTAL	637 619		637 619		
Charges constatées d'avance		31 431		31 431	24 936	
Total de l'actif circulant		1 005 110		1 005 110	896 130	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		1 534 248	359 995	1 174 252	1 054 568	
Renvois :				12 000	28 650	
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

Fédération de Pêche des Ardennes

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif		Au 31/12/2018	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 93 491)	93 491	93 491
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	445 947	421 410
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	100 046	24 536	
Situation nette avant répartition	639 484	539 438	
Subvention d'investissement	69 395	79 104	
Provisions réglementées			
Total	708 880	618 542	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	59 518	51 344
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Total	59 518	51 344
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	295 946	253 034
	Dettes fiscales et sociales	30 098	49 325
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	79 383	82 322	
Instruments de trésorerie			
Total	405 429	384 682	
Produits constatés d'avance	425		
Total des dettes et des produits constatés d'avance	465 372	436 026	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	1 174 252	1 054 568	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	465 372	436 026	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) dont emprunts participatifs			

Fédération de Pêche des Ardennes

Périodes 01/01/2017 31/12/2017 Durées 12 mois
01/01/2018 31/12/2018 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services			271 368	280 692
	Chiffre d'affaires net			271 368	280 692
	Production stockée				
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			775 475	733 334
Subventions d'exploitation			1 169	13 523	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			53 573	96 088	
Autres produits					
			Total	1 101 588	1 123 638
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats		-150	79
		Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (3)			176 225	182 465
	Impôts, taxes et versements assimilés			7 034	14 818
	Salaires et traitements			162 878	164 048
	Charges sociales			70 554	71 741
		amortissements		24 529	22 319
		provisions			
Dotations d'exploitation	• sur immobilisations				
	• sur actif circulant				
	• pour risques et charges				
Autres charges			574 265	646 714	
			Total	1 015 338	1 102 188
			Résultat d'exploitation A	86 249	21 449
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			996	2 021
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
			Total	996	2 021
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			1 512	2 171
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			Total	1 512	2 171
			Résultat financier D	-516	-150
			RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E	85 733	21 298

Fédération de Pêche des Ardennes

Périodes 01/01/2017 31/12/2017 Durées 12 mois
 01/01/2018 31/12/2018 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 217	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 208	9 708
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	15 426	9 708
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		5 595
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	874	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	874	5 595
Résultat exceptionnel		F	
		14 551	4 113
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
		239	876
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		100 046	24 536
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

Fédération de Pêche des Ardennes

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2018	31/12/2017
Autres immobilisations incorporelles		
208100 LOGICIEL	4 422,28	4 422,28
TOTAL	4 422,28	4 422,28
Amort. prov. autres immob. incorporelles		
280810 AMORT LOGICIEL	-4 422,28	-4 422,28
TOTAL	-4 422,28	-4 422,28
Terrains		
211000 TERRAINS	19 981,79	19 981,79
TOTAL	19 981,79	19 981,79
Constructions		
213100 BATIMENTS	304 950,00	304 950,00
213500 INST. AGENC. CONSTRUCTIONS	41 453,47	42 684,19
TOTAL	346 403,47	347 634,19
Amort. prov. constructions		
281310 AMORT BATIMENTS	-213 465,00	-198 217,50
281350 AMORT AGENC CONSTRUCTION	-40 088,05	-40 178,73
TOTAL	-253 553,05	-238 396,23
Installations techn. mat. out. industriels		
215400 MATERIEL ET OUTILLAGE	60 314,42	62 696,97
TOTAL	60 314,42	62 696,97
Amort. prov. inst. techn. mat. out. industr.		
281540 AMORT MATERIEL ET OUTILLAGE	-60 250,68	-61 841,95
TOTAL	-60 250,68	-61 841,95
Autres immobilisations corporelles		
218100 INSTAL. GALES, AGENCT, AMENAGT DIVERS	6 458,37	5 038,82
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	48 537,49	30 840,65
218300 MAT BUREAU ET INFORMATIQUE	17 631,52	17 461,48
218400 MOBILIER	13 388,32	20 823,83
TOTAL	86 015,70	74 164,78
Amort. prov. autres immob. corporelles		
281810 AMORT INSTAL. GALES, AGENCT, AMENAGT DIVERS	-5 146,16	-5 038,82
281820 AMORT MATERIEL DE TRANSPORT	-9 942,23	-20 419,35
281830 AMORT MAT BUREAU ET INFORMATIQUE	-13 308,41	-14 657,98
281840 AMORT MOBILIER	-13 372,31	-20 685,28
TOTAL	-41 769,11	-60 801,43
Prêts		
274370 CONTRAT DE PRET	12 000,00	28 650,00
TOTAL	12 000,00	28 650,00
Prov. prêts		
297400 DEPRECIATIONS DES PRETS	0,00	-13 650,00
TOTAL	0,00	-13 650,00
Autres créances		

Fédération de Pêche des Ardennes

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2018	31/12/2017
40980000 RABAIS, REMISES, RISTOURNES À OBTENIR	36,00	0,00
467200 CPMA ET COTISATIONS FEDERALES	0,00	253,10
468710 PRODUITS A RECEVOIR	336 023,41	234 640,43
TOTAL	336 059,41	234 893,53
Disponibilités		
512100 CREDIT AGRICOLE C/C 540	99 639,84	78 637,22
512200 CREDIT AGRICOLE C/C 740	1 393,07	1 421,97
512300 CREDIT AGRICOLE LIVRET 762	82 415,53	81 802,02
512500 CREDIT AGRICOLE LIVRET 230	195 386,23	203 563,40
517200 CREDIT AGRICOLE LIVRET 540	258 657,52	270 764,26
531000 CAISSE FEDERATION	127,43	111,93
TOTAL	637 619,62	636 300,80
Charges constatées d'avance		
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	31 431,33	24 936,42
TOTAL	31 431,33	24 936,42

Fédération de Pêche des Ardennes

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Bilan Passif		31/12/2018	31/12/2017
Capital			
102100	FONDS ASSOCIATIFS	93 491,00	93 491,00
TOTAL		93 491,00	93 491,00
Report à nouveau			
110000	REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	445 947,02	421 410,73
TOTAL		445 947,02	421 410,73
Subventions d'investissement			
131200	C.S.P. SUBVENT D'EQUIPEMENT	194 175,00	194 175,00
139200	Q/AMORT SUBV INVEST CSP	-124 779,38	-115 070,63
TOTAL		69 395,62	79 104,37
Emprunts et dettes auprès des éta de crédit			
164100	Emprunts ets de crédit à + 5 ans	7 765,62	11 398,83
164110	PRET DACIA DOCKER 13K€	10 676,09	0,00
164120	PRET DACIA DUSTER 20.7K€	20 700,00	0,00
164200	EMPRUNT CRCA -1 AN	20 351,56	39 915,13
168842	INTERETS COURUS SUR EMPRUNT	25,12	28,48
518600	Intérêts courus à payer	0,00	1,69
TOTAL		59 518,39	51 344,13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
40110000	FOURNISSEURS	263 393,63	202 771,26
40810000	FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	32 552,98	50 263,63
TOTAL		295 946,61	253 034,89
Dettes fiscales et sociales			
428200	CONGES A PAYER	13 696,00	13 197,00
431000	MSA A PAYER	7 091,66	22 344,91
437000	PREVOYANCE A PAYER	820,12	894,12
437100	FORMATION A PAYER	0,00	886,86
437300	MALAKOFF MEDERIC	1 488,44	4 528,13
437400	MUTUELLE	600,72	659,04
438200	Charges sociales s/congés à payer	6 163,00	5 939,00
444000	ETAT - IMPOT SUR LES BENEFICES	239,00	876,00
TOTAL		30 098,94	49 325,06
Autres dettes			
467100	Autres comptes débiteurs/créditeurs	0,00	70,00
467300	CARTE DE PECHE PAR INTERNET	3 222,85	0,00
468612	REDEVANCE RHIN MEUSE	76 136,60	82 252,40
468613	RECIPROCITE URNE	24,00	0,00
TOTAL		79 383,45	82 322,40
Produits constatés d'avance			
487000	Produits constatés d'avance	425,00	0,00
TOTAL		425,00	0,00

Fédération de Pêche des Ardennes

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2018	31/12/2017	%
Production vendue (services)				
706000	COTISATIONS FEDERALES	242 387,50	248 983,15	-2.65
706200	COTISATIONS URNE	17 997,00	20 833,00	-13.61
706300	Prest Ses Animations	1 670,10	1 662,80	0.44
708100	LOCATION ETANG ELAN	1 850,00	1 850,00	
708300	LOCATION BUREAU ONEMA	7 464,24	7 363,68	1.37
TOTAL		271 368,84	280 692,63	-3.32
Subventions d'exploitation				
741200	SUBVENTION AAPPMA	3 087,60	0,00	NS
741300	SUBVENTION FAFSEA	942,14	0,00	NS
741500	SUBVENTION FNPF	166 492,38	142 580,90	16.77
741510	AUT. SUBVENTIONS	6 288,44	29 934,96	-78.99
741700	SUBVENTIONS CONSEIL GENERAL	6 000,00	9 044,80	-33.66
741840	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	531 441,66	529 424,64	0.38
741860	SUBVENTION REGION CHAMP ARD	2 439,60	0,00	NS
741870	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU	58 784,01	22 349,12	163.03
TOTAL		775 475,83	733 334,42	5.75
Reprise amort. prov. et transferts de charges				
791180	Transfert de charges - Remboursement assurances	0,00	3 416,43	-100
791240	TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	1 169,64	10 106,68	-88.43
TOTAL		1 169,64	13 523,11	-91.35
Autres produits d'exploitation				
758000	PRODUITS DIVERS GESTION	1 140,65	140,21	713.53
758100	PRODUITS DIVERS PV PECHE	4 970,00	6 220,00	-20.1
758200	PRODUITS SUR POLLUTION	0,00	5 818,55	-100
758300	AUTRES PRODUITS	17 942,98	31 203,96	-42.5
758400	PARTICIPATION INFOPECHE	2 850,00	2 850,00	
758500	PECHE DE SAUVETAGE	19 519,59	40 374,42	-51.65
758600	PARTICIPATION AG	2 590,00	3 360,00	-22.92
758700	PRODUIT SUR VIDEO-COMPTAGE	4 560,48	6 120,96	-25.49
TOTAL		53 573,70	96 088,10	-44.25
Achats matières et approvisionnements				
608200	Frais accessoires s/approvision.	182,84	390,49	-53.18
609100	R.R.R.obtenus s/ach.mat.premières	-333,29	-311,03	7.16
TOTAL		-150,45	79,46	-289.34
Autres achats et charges externes				
606100	ELECTRICITE	1 925,04	1 795,87	7.19
606110	EAU	807,73	733,04	10.19
606120	GAZ	4 386,39	4 062,91	7.96
606200	CARBURANT	5 357,66	5 801,43	-7.65
606300	PRODUITS ENTRETIEN	626,09	731,16	-14.37
606310	PETIT EQUIPEMENT	3 446,11	3 529,07	-2.35
606320	ACHAT MAT PECHE ELECTRIQUE	496,00	0,00	NS
606400	FOURNITURES DE BUREAU	2 181,50	3 003,83	-27.38
606401	CARTE DE PECHE	0,00	1 082,40	-100
606800	AUTRES FOURNITURES	69,00	31,90	116.3
606830	FOURNITURES LABORATOIRE	111,70	0,00	NS
606840	ACHAT DE POISSONS	627,18	0,00	NS
606900	EQUIPEMENTS GARDES FEDERAUX	2 096,17	1 312,30	59.73
606910	EQUIPEMENT TENUE ATELIER PECHE	1 953,00	3 906,02	-50
613000	Locations	829,19	827,39	0.22
613300	BAUX DE PECHE	16 821,00	16 040,20	4.87
613500	LOCATIONS DE MATERIEL	3 222,26	1 691,81	90.46
615200	ENTRETIEN BATIMENT	2 222,42	1 830,60	21.4
615300	ENTRETIEN ETANG	435,40	1 147,20	-62.05
615520	Entretien du matériel de transport	674,41	2 478,15	-72.79

Fédération de Pêche des Ardennes

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2018	31/12/2017	%
615600	ENTRETIEN MAT DE BUREAU	1 129,29	1 572,35	-28.18
615700	ENTRETIEN GENERAL	681,21	497,90	36.82
616100	ASSURANCES	6 364,04	6 943,11	-8.34
617000	Etudes et recherches	0,00	12 460,44	-100
618100	Documentation générale	530,04	1 025,11	-48.29
618600	FRAIS D'ASSEMBLEE	9 108,91	9 209,31	-1.09
618601	REMBT FRAIS KMS A.G	1 676,28	1 930,97	-13.19
618800	FRAIS DE CONGRES	2 047,00	1 579,16	29.63
618900	JOURNEES ENVIRONNEMENT	12 208,73	10 840,92	12.62
622600	Honoraires EC	7 297,60	6 539,20	11.6
623000	Publicité	0,00	1 309,44	-100
623100	PUBLICITE, ANNONCES ET INSERTIONS	2 663,52	3 389,16	-21.41
623200	PUBLICATION	13 788,65	10 019,32	37.62
624000	TRANSPORT	17,16	87,60	-80.41
625200	DEPLACEMENT GARDE FEDERAUX	17 116,03	10 899,28	57.04
625300	DEPLACEMENT ADMINISTRATEURS	14 627,83	9 001,58	62.5
625310	PECHE ELECTRIQUE	320,32	4 922,43	-93.49
625400	IND. COMPENS. PRESIDENT E	13 602,48	13 602,48	
625600	DEPLACEMENT AUTRES PERSONNELS	3 442,67	830,27	314.64
625700	MISSIONS ET RECEPTIONS	6 382,45	8 332,41	-23.4
625800	FRAIS REPRESENTATION DIV	2 087,51	2 344,28	-10.95
625900	DONS	677,24	2 587,29	-73.82
626000	Frais postaux	2 671,32	3 900,30	-31.51
626200	TELEPHONE	3 390,34	3 715,14	-8.74
627000	FRAIS BANCAIRES	653,11	196,09	233.07
628200	COTISATIONS ARGE	637,09	627,47	1.53
628300	COTISATIONS AUTRES	4 816,13	4 097,58	17.54
TOTAL		176 225,20	182 465,87	-3.42
Impôts, taxes et versements assimilés				
631400	FORMATION DU PERSONNEL	1 597,37	7 399,10	-78.41
631500	Formation des GPP	537,00	700,00	-23.29
631600	Formation des bénévoles	0,00	2 559,00	-100
633000	Taxe formaton continue	1 002,42	886,86	13.03
635120	TAXES FONCIERES	3 333,00	3 233,00	3.09
635130	Autres impôts locaux	41,00	41,00	
635400	Vignettes automobiles	523,52	0,00	NS
TOTAL		7 034,31	14 818,96	-52.53
Salaires et traitements				
641100	Salaires appointements	128 951,32	144 139,20	-10.54
641150	Avantage en nature	1 917,96	0,00	NS
641200	Congés payés	499,00	2 801,00	-82.18
641300	Primes et gratifications	31 510,64	2 433,90	NS
641400	Indemnités et avantages divers	0,00	14 674,27	-100
TOTAL		162 878,92	164 048,37	-0.71
Charges sociales				
645100	CHARGES CMSA	47 042,57	46 745,00	0.64
645120	CHARGES/ CONGES PAYES	224,00	1 573,00	-85.76
645200	Cotisations aux mutuelles	4 325,04	0,00	NS
645300	CHARGES RETRAITE IRCOMMEC	9 723,52	9 522,46	2.11
645400	Cotisations Pôle Emploi	6 820,02	6 751,98	1.01
645800	Cotisations Prévoyance+retraite	1 737,47	6 471,62	-73.15
647500	Médecine du travail et pharmacie	681,96	677,22	0.7
TOTAL		70 554,58	71 741,28	-1.65
Dot. amort. sur immobilisations				
681110	DOT AMORT IMMO INCORPORELLES	0,00	435,25	-100
681120	DOT AMORT IMMO CORPORELLES	24 529,81	21 884,67	12.09
TOTAL		24 529,81	22 319,92	9.9
Autres charges d'exploitation				

Fédération de Pêche des Ardennes

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2018	31/12/2017	%
651000	Redevances pour brevets, licences	0,00	428,40	-100
651100	Redevances pour brevets	164,20	0,00	NS
657500	SUBVENTIONS GARDES PARTICULIERS	767,00	3 300,00	-76.76
658000	Charges diverses gestion courante	351,24	232,52	51.06
658100	Rétrocession PV	620,00	495,00	25.25
658200	SUBV. ALEVINAGE FEDE.	11 325,00	15 735,00	-28.03
658400	SUBV. ECOLE DE PECHE	1 507,50	1 185,00	27.22
658600	SUBV. ACCORDEES TRAVAUX	553 107,50	616 972,26	-10.35
658700	SUBVENTIONS AUTRES	2 047,00	3 129,75	-34.6
658710	SUBVENTIONS EQUIPEMENT INFORMATIQUE DEPOSITAIRES INTER	4 376,31	5 236,91	-16.43
TOTAL		574 265,75	646 714,84	-11.2
Autres intérêts et produits assimilés				
764000	PRODUITS FINANCIERS	996,84	2 021,33	-50.68
TOTAL		996,84	2 021,33	-50.68
Intérêts et charges assimilées				
661160	INTERETS SUR EMPRUNTS ET DETTES	1 512,84	2 171,94	-30.35
TOTAL		1 512,84	2 171,94	-30.35
Produits exceptionnels op. gestion				
771800	Autres produits except. de gestion	5 217,69	0,00	NS
TOTAL		5 217,69	0,00	NS
Produits exceptionnels op. capital				
775200	Prod cessions actifs - Immo corp	500,00	0,00	NS
777000	Q/P SUBVENTIONS	9 708,75	9 708,75	NS
TOTAL		10 208,75	9 708,75	5.15
Charges exceptionnelles op. gestion				
671000	Charges exception. s/opérat.gestion	0,00	1 327,81	-100
671800	Autres charges except. de gestion	0,00	4 267,60	-100
TOTAL		0,00	5 595,41	-100
Charges exceptionnelles op. capital				
675200	VNC actifs cédés - Immo corporelles	124,46	0,00	NS
678800	Charges exceptionnelles diverses	750,00	0,00	NS
TOTAL		874,46	0,00	NS
Impôts sur les bénéfices				
695100	IMPOT SOCIETES	239,00	876,00	-72.72
TOTAL		239,00	876,00	-72.72

Validé en Assemblée Générale le 27/04/2019





**Fédération des Ardennes pour la pêche
et la protection du milieu aquatique**

Assemblée Générale

« Le Palatium » Douzy, le 27 avril 2019

ANNEXE 7

Rapport du commissaire aux comptes
par Frédéric DELAMARRE

FEDERATION DE PECHE DES ARDENNES

RUE MAURICE PERIN

08090 TOURNES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

FEDERATION DE PECHE DES ARDENNES

RUE MAURICE PERIN

08090 TOURNES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération de Pêche des Ardennes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fédération, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du bureau et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.


Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

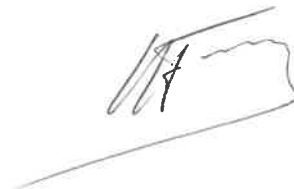
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 17 avril 2019

SARL FIDUCIAIRE LHP	
	
Henri-Pierre PALUS	

Validée en Assemblée Générale le 27/04/2019



Fédération de Pêche des Ardennes

N° SIRET : 78025365400039

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif		Exercice au 31/12/2018			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2017	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles	4 422	4 422		
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL	4 422	4 422			
	Immobilisations financières	Immobilisations corporelles	Terrains	19 981		19 981
			Constructions	346 403	253 553	92 850
Inst. techniques, mat. out. industriels			60 314	60 250	63	855
Autres immobilisations corporelles			86 015	41 769	44 246	13 363
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	512 715	355 572	157 142	143 438		
Immobilisations financières	Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts	12 000		12 000	15 000
Autres immobilisations financières						
TOTAL	12 000		12 000	15 000		
Total de l'actif immobilisé		529 137	359 995	169 142	158 438	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
	Créances	Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
Divers	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Clients et comptes rattachés	336 059		336 059	234 893	
	Autres créances					
Divers	Capital souscrit et appelé, non versé					
	TOTAL	336 059		336 059	234 893	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)					
Divers	Instrument de trésorerie	637 619		637 619	636 300	
	Disponibilités					
TOTAL	637 619		637 619	636 300		
Charges constatées d'avance		31 431		31 431	24 936	
Total de l'actif circulant		1 005 110		1 005 110	896 130	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		1 534 248	359 995	1 174 252	1 054 568	
Renvois :	(1) Dont droit au bail					
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			12 000	28 650	
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	



Fédération de Pêche des Ardennes

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif		Au 31/12/2018	Exercice précédent	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 93 491)	93 491	93 491	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecart de réévaluation			
	Ecart d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale			
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau	445 947	421 410	
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	100 046	24 536		
Situation nette avant répartition	639 484	539 438		
Subvention d'investissement	69 395	79 104		
Provisions réglementées				
Total		708 880	618 542	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
Total				
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
Total				
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	59 518	51 344	
	Emprunts et dettes financières divers (3)			
	Total		59 518	51 344
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	295 946	253 034		
Dettes fiscales et sociales	30 098	49 325		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	79 383	82 322		
Instrument de trésorerie				
Total		405 429	384 682	
Produits constatés d'avance	425			
Total des dettes et des produits constatés d'avance		465 372	436 026	
Écart de conversion passif				
TOTAL DU PASSIF		1 174 252	1 054 568	
Crédit-bail immobilier				
Crédit-bail mobilier				
Effets portés à l'escompte et non échus				
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	465 372	436 026		
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) dont emprunts participatifs				

Fédération de Pêche des Ardennes

Périodes 01/01/2017 31/12/2017 Durées 12 mois
 01/01/2018 31/12/2018 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens - Services			271 368	280 692
	Chiffre d'affaires net			271 368	280 692
	Production stockée production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Produits d'exploitation (2)	Subventions d'exploitation			775 475	733 334
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 169	13 523
	Autres produits			53 573	96 088
	Total			1 101 588	1 123 638
	Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats Variation de stocks			
Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks				-150	79
Autres achats et charges externes (3)				176 225	182 465
Impôts, taxes et versements assimilés				7 034	14 818
Salaires et traitements				162 878	164 048
Charges sociales				70 554	71 741
Dotations sur immobilisations d'exploitation sur actif circulant				24 529	22 319
amortissements provisions					
Autres charges				574 265	646 714
Total				1 015 338	1 102 188
Résultat d'exploitation A				86 249	21 449
Charges communes	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			996	2 021
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Charges financières	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			996	2 021
	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			1 512	2 171
	Différences négatives de change				
Charges financières	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			1 512	2 171
	Résultat financier D			-516	-150
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E				85 733	21 298



Fédération de Pêche des Ardennes

Périodes 01/01/2017 31/12/2017 Durées 12 mois
01/01/2018 31/12/2018 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 217	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 208	9 708
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	15 426	9 708
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		5 595
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	874	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	874	5 595
Résultat exceptionnel		F 14 551	4 113
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H 239	876
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		100 046	24 536
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

